

Ouvertures Économiques

Économie politique du développement durable

Catherine Figuière
Bruno Boidin
Arnaud Diemer

Préface de
Franck-Dominique Vivien

+ Enseignement
à distance

L

M

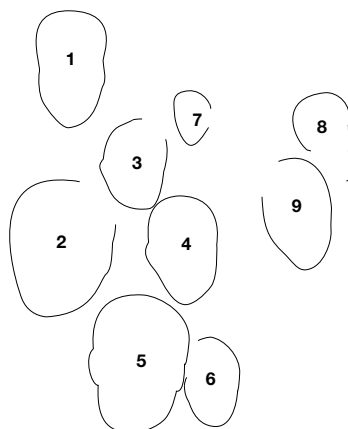
D



de boeck

NOTO
VERSION NUMÉRIQUE

**Économie
politique**
du développement
durable



- 1 | **Georges AKERLOF** (1940-). Né dans le Connecticut, Georges Akerlof est docteur en sciences économiques du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Professeur à Berkeley, le prix Nobel d'économie lui a été décerné en 2001, en compagnie de Joseph Stiglitz et Michael Spence pour ses travaux sur l'asymétrie d'information et la « sélection adverse ».
- 2 | **Oliver E. WILLIAMSON** (1932-). Né dans le Wisconsin, Oliver E. Williamson est docteur de l'Université Carnegie-Mellon. Professeur à Berkeley, il est le fondateur de la « nouvelle économie institutionnelle », où un rôle central est attribué au concept de coût de transaction, développé dans un article célèbre du prix Nobel 1991, Ronald Coase.
Photo : © <http://groups.haas.berkeley.edu/bpp/oew/>
- 3 | **Maurice ALLAIS** (1911-). Né à Paris, Maurice Allais est sorti major de l'École polytechnique en 1933. Il a obtenu le prix Nobel d'économie en 1988. Ses travaux ont eu une influence déterminante après-guerre sur les ingénieurs-économistes français (L'Économie pure (1943) et Économie et intérêt (1947)) mais une part significative de sa réputation internationale est due aussi au « paradoxe d'Allais », remise en cause de la théorie face au risque de von Neumann et Morgenstern.
- 4 | **Joseph STIGLITZ** (1943-). Né dans l'Indiana, Joseph Stiglitz est, à 26 ans, professeur à l'Université de Yale. La thèse de cet ancien étudiant du Massachusetts Institute of Technology (MIT), portant sur le rationnement du crédit, est célèbre dans le monde universitaire. J. Stiglitz développera par la suite ses analyses sur l'imperfection de l'information et ses conséquences sur le fonctionnement des marchés. Chef de file des nouveaux keynésiens, il a obtenu le prix Nobel d'économie en 2001 (en même temps que G. Akerlof et M. Spence).
- 5 | **Robert LUCAS** (1937-). Né dans l'État de Washington, Robert Lucas enseigne depuis 1965 à l'Université de Chicago. Principal représentant de la « nouvelle macroéconomie classique », le prix Nobel d'économie lui a été décerné en 1995 pour ses travaux sur les anticipations rationnelles et leurs conséquences quant à la stabilité des modèles économétriques (Lucas's critique) et aux limites des interventions publiques (impotence result).
Photo : © Université de Chicago

- 6 | **Kenneth Joseph ARROW** (1921-). Né à New-York, Kenneth J. Arrow s'oriente en 1941 vers l'économie à l'Université de Columbia. Il est connu pour sa démonstration de l'existence d'un équilibre général de concurrence, ses travaux sur le risque et son « théorème d'impossibilité » (agrégation 'impossible' des préférences individuelles en une fonction satisfaisante de choix collectif). Il a obtenu le prix Nobel d'économie en 1972, avec John Hicks.
- 7 | **Paul KRUGMAN** (1953-). Né à New-York, Paul Krugman est diplômé du Massachusetts Institute of Technology (MIT), université où il enseigne ainsi qu'à Yale, Stanford et Princeton. Ce nouveau keynésien, défenseur du libre-échange tempéré et spécialiste de l'économie internationale, s'appuie sur l'analyse de la concurrence imparfaite pour rectifier certaines des conclusions de l'analyse néoclassique.
- 8 | **Milton FRIEDMAN** (1912 – 2006). Né à Brooklyn, Milton Friedman a enseigné à l'Université de Chicago, de 1946 à 1977. Il a été le pape du retour au libre marché, de la déréglementation et de l'abandon de la politique budgétaire au profit de la politique monétaire. Chef de file d'une véritable contre-révolution keynésienne dès les années 50, il a vu ses idées triompher dans les années 70 et a reçu le prix Nobel en 1976.
- 9 | **Barry EICHENGREEN** (1952-). Né en Californie, Barry Eichengreen a fait des études d'économie et d'histoire à l'Université de Yale et enseigne aujourd'hui à l'Université de Berkeley. Il a notamment fait des propositions pour construire une architecture financière internationale et une architecture financière européenne.
Photo : © 2008 Robert Houser

Source : « L'essentiel de l'économie », in Alternatives économiques, Hors série pratique n° 21, novembre 2005.

Ouvertures Économiques

Économie politique du développement durable

Catherine **Figuière**
Bruno **Boidin**
Arnaud **Diemer**

Préface de
Franck-Dominique **Vivien**

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : **www.deboeck.com**

© De Boeck Supérieur s.a, 2014
Fond Jean Pâques, 4 – 1348 Louvain-la-Neuve

1^{re} édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : avril 2014

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2014/0074/037

ISSN 2034-5070

ISBN 978-2-8041-8031-7

À Karel, Mathieu, Thibaut et Thomas

PRÉFACE

À l'origine, l'écodéveloppement, lorsqu'il est inventé par Maurice Strong au sortir de la conférence de Stockholm de 1972, et le développement soutenable, quand il est (re)lancé par le Rapport Brundtland en 1987, sont des notions politiques. Nées dans les sphères de la diplomatie internationale, elles sont, initialement, des contenants sans grands contenus, des mots-valise qui permettent de voyager loin et longtemps pourvu qu'on les emplisse. Ces expressions sont destinées à décréter la mobilisation générale, à établir des consensus et à permettre des compromis entre des intérêts et des visions opposés. C'est bien pourquoi, au départ, le développement durable est présenté comme une solution, une solution générale apportée à un problème général, une solution à laquelle chacun peut souscrire, en insistant davantage sur certains points que sur d'autres, à charge pour lui de la décliner selon ses objectifs et moyens propres, au besoin en la renommant et en la requalifiant. Ainsi, avec le temps, d'autres formules magiques de ce genre sont apparues – la responsabilité sociale des entreprises, l'écologie industrielle, pour citer celles qui sont interrogées dans cet ouvrage (mais on pourrait en trouver d'autres...) –, forgées dans le même état d'esprit. Certaines font désormais partie des lieux communs de la rhétorique de la soutenabilité. D'autres – on pense à la croissance verte – sont en passe de s'imposer aujourd'hui... jusqu'à ce qu'à leur tour elles se trouvent supplantées par de nouvelles trouvailles sémantiques... À chaque fois, des institutions particulières ou un ensemble d'acteurs engagés dans le développement durable se mettent en scène comme les héros d'un grand récit, d'un projet spécifique du vivre ensemble, exposant les problèmes à résoudre, les solutions qu'ils sont susceptibles d'y apporter, dessinant une perspective d'avenir plus ou moins radieuse. On le voit, on ne quitte guère la politique.

Si certaines de ces notions ont pris un coup de vieux, si d'autres se sont imposées, si d'autres encore sont en train d'émerger..., elles sont toutes, avant tout, des problèmes, au sens où elles soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de solutions immédiates : leur origine est brouillée ; leurs racines sont multiples ; leur assise disciplinaire est problématique ; jamais très précise, leur définition fluctue dans le temps et l'espace, et selon l'acteur considéré ; leurs contenu et interprétations sont controversés ; les résultats auxquels elles aboutissent font l'objet d'âpres débats... Il convient donc de les conceptualiser, de les critiquer au sens premier du terme – cerner ce qu'elles permettent de dire et ce qu'elles empêchent de penser –, de les déconstruire, de les catégoriser..., bref, d'en proposer des cadres de pensée. C'est à ce type travail que se sont attelés les auteurs de ce manuel, en s'inscrivant dans une perspective d'économie politique ouverte sur d'autres disciplines, une tâche et une tournure d'esprit qu'on ne peut que saluer.

Franck-D. Vivien

LISTE DES ACRONYMES

AEE	Agence européenne de l'environnement
APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages issus de leur utilisation
BELC	Business Environmental Leadership Council
BOP	Base of the Pyramid
CAP	Consentement à payer
CAR	Consentement à recevoir
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
CEP	Council for Economic Priorities
CERES	Coalition for Environmentally Responsible Economies
CJD	Centre des jeunes dirigeants
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CNPF	Conseil national du patronat français
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain
COP	Conférence des parties/ MOP Meeting of parties
DD	développement durable
DDVB	développement durable version Brundtland
DEI	Démarche d'écologie industrielle
EDD	Éducation au développement durable
EE	Empreinte écologique
EGES	Émissions de gaz à effet de serre
EI	Écologie industrielle
EPE	Entreprises pour l'environnement
FAO	Food and Agriculture Organization
FMI	Fonds monétaire international
FMN	Firme multinationale
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRI	Global Reporting Initiative
IBEE	Indice de bien-être économique

IBW	Institutions de Bretton Woods
ICH	Conférence internationale sur l'harmonisation des critères d'homologation des produits pharmaceutiques
IDH	Indice de développement humain
IFPMA	Fédération internationale des fabricants de médicaments
ISDH	Indicateur sexospécifique de développement humain
ISO	International Organization for Standardisation
ISR	Investissement socialement responsable
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MOC	Mise en œuvre conjointe
NRE	(Loi sur les) nouvelles régulations économiques
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PCA	Partnership for Climate Action
PCN	Point de contact national
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
QSV	Question socialement vive
RSE	Responsabilité sociale d'entreprise
SCORE	Sustainable Consumption Research Exchange
SMEA	Système de management environnemental et d'audit
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SPA	Systèmes de production inspirés des principes de l'agro-écologie
TBL	Triple Bottom Line
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development

CONSEILS DE LECTURE

Si chacun des chapitres de cet ouvrage peut être lu indépendamment des autres, **la lecture préalable de l'introduction générale** constitue un prérequis indispensable. Celle-ci précise en effet la nature de la démarche originale de l'ouvrage, l'économie politique. En lisant un chapitre sans avoir pris connaissance du contenu de l'introduction, le lecteur s'expose à des problèmes de compréhension et, par suite, à une restitution erronée.

Le premier chapitre vient également préciser un certain nombre de notions fondamentales sur le développement durable, telles que la distinction entre durabilité forte et durabilité faible. Lorsque ces notions s'avèreront indispensables à la compréhension dans les chapitres suivants, les auteurs le signaleront et il conviendra, dès lors, d'aller lire, ou relire, tel ou tel passage du premier chapitre.

De nombreux encadrés ont été réalisés par les auteurs : il ne s'agit en aucun cas de gadgets pédagogiques mais bien d'éléments essentiels à la compréhension, ils doivent donc être lus systématiquement et avec attention.

L'économiste doit être mathématicien, historien, homme d'État et philosophe, dans une certaine mesure. Il doit comprendre les symboles et s'exprimer avec des mots. Il doit observer le particulier d'un point de vue général et atteindre le concret et l'abstrait dans un même élan de pensée. Il doit donc étudier le présent à la lumière du passé et dans la perspective du futur. Rien de la nature et des institutions de l'homme ne doit lui être étranger.

J.M. Keynes, 1933

Le parti pris d'homogénéiser l'univers économique et social pour tenter de le maîtriser par une mathématique simple ou raffinée s'est avéré non opérationnel pour la raison centrale que cet univers est essentiellement hétérogène.

François Perroux, 1981

L'économie de la croissance est sur la sellette. L'heure est de nouveau à l'économie politique du développement, qui sacrifie l'élégance des modèles mécanicistes et les simplifications de l'homo œconomicus à la compréhension des processus décisionnels, des rapports de forces entre les agents économiques et sociaux, de leur comportement et stratégies.

Ignacy Sachs, 1977

Que dire encore du développement durable, cette expression aujourd'hui menacée d'insignifiance à force d'usages rhétoriques déconnectés des pratiques !

Olivier Godard, 2005

L'honnêteté scientifique ne se trouve pas dans une prétendue neutralité, mais dans la réalité d'une passion avouée.

René Passet, 2003

INTRODUCTION

Investis dans des projets et des recherches sur le développement durable depuis de nombreuses années, les auteurs ont vu dans cet ouvrage l'opportunité de porter à la connaissance des étudiants le fruit de leurs réflexions communes. Pour faire mentir Olivier Godard (cité *supra*), ils ont fait le pari de proposer une lecture originale, un regard décalé, sur un thème dont tous les étudiants ont déjà entendu parler, de manière plus ou moins approfondie (ce qui n'était pas le cas il y a seulement dix ans) : le développement durable, ou soutenable. Ces trois enseignants-chercheurs font donc ici le point sur cet objet – le développement durable –, au prisme de la grille de lecture qui est la leur : l'économie politique. L'objet va être décliné tout au long de l'ouvrage, la démarche doit donc être précisée dans cette introduction. Elle constitue en effet le préalable incontournable pour aborder chacun des chapitres.

S'il s'avère nécessaire aujourd'hui de définir l'économie politique par rapport à la démarche économique standard, néo-classique ou encore *mainstream*, il convient de rappeler que les grands auteurs classiques, comme Smith ou Ricardo, faisaient de l'économie politique, comme l'indique le titre du célèbre ouvrage de ce dernier, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (*On the Principles of Political Economy and Taxation*), publié en 1817. Cela signifie qu'ils se préoccupaient non seulement de la création de richesse, mais également des conditions dans lesquelles celle-ci était créée et de ce qui en était fait.

Le titre des ouvrages peut néanmoins être trompeur, puisque Walras publiera en 1874 ses *Éléments d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale* puis, en 1878, les *Études d'économie politique appliquée. Théorie de la production de la richesse sociale*. Il est pourtant considéré comme l'auteur ayant entamé le processus d'assimilation de l'économie à l'univers des sciences dites « dures ». « *L'économie politique n'est devenue "science économique" que lorsque certains, sous couvert de scientificité, ont souhaité occulter la question des pouvoirs et des rapports entre les groupes humains. En effet, et c'est là la seconde caractéristique, "science économique" est une dénomination qui permet de présenter la discipline comme "neutre", "objective", étudiant des "lois naturelles", à l'image donc des "sciences dures"* (Di Ruzza, 1994, p. 8) ». « *À partir de Walras, en effet, le souci d'imiter les méthodes des sciences physiques conduit une partie de la science économique (le paradigme néoclassique) à des coupes claires dans son objet d'étude. Les lois de la nature étant intemporelles et indépendantes de l'action humaine, l'économie ne peut énoncer de telles lois qu'à la condition d'être hors du temps, "ahistorique" et totalement déconnectée des réalités de l'action humaine, c'est-à-dire également amoral, asociale et apolitique* »

(Généreux, 2001, p. 17). L'action humaine est alors réduite à sa plus simple expression, la motivation utilitariste. Pourtant, alors que Léon Walras est généralement considéré comme l'un des pères de l'utilitarisme, il a lui-même exprimé toutes les limites de cette approche et proposait que les économistes étudient également les besoins individuels et collectifs (Walras, 1898, p. 266). Mais cette proposition a été rapidement noyée dans l'utilitarisme du courant néoclassique, devenu la norme en science économique.

« L'économie politique » a été peu à peu marginalisée au profit de la « science économique », au point qu'il faut aujourd'hui rappeler aux jeunes économistes qu'il s'agit pourtant de la démarche originelle, celle des pères fondateurs. En France, il existe une tradition bien vivace d'économie politique, qui cherche à réaffirmer son existence depuis le début des années 2000. Ainsi, en 2009, un collectif d'économistes hétérodoxes crée l'Association française d'économie politique (AFEP), pour marquer sa différence par rapport à l'Association française de science économique (AFSE), fondée, quant à elle, en 1950. Cette économie politique contemporaine n'a pas pour vocation première de critiquer la démarche néoclassique, aujourd'hui largement dominante. Il s'agit d'une démarche autonome et cohérente reposant sur des fondements spécifiques, pour partie hérités de l'économie politique classique, mais ayant également subi d'autres influences depuis le XVIII^e siècle. Par suite, ce ne sont pas tant des objets d'études qui la caractérisent, mais bien « une manière » de faire de l'économie (Lordon, 2008).

Quels sont les fondamentaux de cette économie politique contemporaine ? L'exercice n'est ici pas gratuit, il convient en effet de les préciser pour comprendre de quelle manière les auteurs vont aborder les différentes thématiques du développement durable. Sept caractéristiques sont déclinées pour la définir :

- Le holisme comme fondement méthodologique ;
- Une démarche hypothético-déductive ;
- Une démarche positive et normative ;
- La reconnaissance de la notion de pouvoir ;
- Une analyse « située » ou « contextualisée » ;
- Une approche disciplinaire ouverte.

Cette présentation de la démarche en économie politique est complétée par celle de la principale clé de partition des travaux des économistes dans le champ du développement durable : la distinction entre une lecture « forte » et une lecture « faible » de la durabilité. Les propositions portées par les auteurs de cet ouvrage se situent implicitement ou explicitement en durabilité dite forte.

LE HOLISME COMME FONDEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Le positionnement en fonction du principe ontologique holisme *versus* individualisme méthodologique apparaît dans nombre de travaux comme une clé de partition efficace entre les économistes néoclassiques et les économistes en économie politique. En effet,

« la principale ligne de clivage de ces théories tient à la façon dont elles résolvent le problème de la poule et de l'œuf : soit elles prennent comme point de départ les sociétés telles qu'elles sont, avec leurs groupes sociaux, leurs règles, leurs normes et leurs traditions, et cherchent à tirer les conséquences des actions de leurs membres ; soit elles commencent par l'étude des comportements d'individus isolés, et cherchent à en tirer les conséquences pour la société qu'ils forment lorsqu'on les met ensemble » (Guerrien, 2007, p. 117). Une posture holiste consiste à prendre comme point de départ les « sociétés » et non les « comportements d'individus isolés ».

Les trois principes suivants caractérisent ce positionnement (Raveaud, 2004, p. 13) :

- La société forme un tout qui est plus que ses parties ;
- La société affecte les choix individuels ;
- La structure sociale influence les comportements individuels.

Ces principes peuvent être précisés par les réflexions du célèbre sociologue Pierre Bourdieu, l'un des rares auteurs à avoir explicitement cherché à affiner la définition du holisme en tant que posture méthodologique. Dans *La distinction*, l'un de ses ouvrages les plus connus, Bourdieu montre ainsi que le goût, dont chacun est totalement persuadé qu'il n'y a pas plus intime, plus individualisé, plus personnel, est, au contraire, ce qu'il y a de plus soumis à des codes d'appartenance à tel ou tel groupe. Adopter cette conception du « holisme bourdieusien » en économie revient en pratique à considérer simplement, mais « fondamentalement », que :

- l'effet des structures est décisif sur la formation des actions individuelles, mais surtout qu'il les conditionne fortement (même si ces actions demeurent assez variées dans leurs manifestations) ;
- l'analyse économique est indissociable de cette mise en évidence du rôle de ces structures (rien n'empêche de considérer la réaction que les acteurs ont, le cas échéant). En d'autres termes, cette analyse ne peut se réduire à une méthode où l'on procède par extensions et ampliation successives de situations particulières (comportements d'acteurs) en vue de produire une compréhension de la globalité.

UNE DÉMARCHE HYPOTHÉTICO-DÉDUCTIVE

Cette démarche est la seule qui permet d'allier les avantages des démarches inductive et déductive, qui s'avèrent dans la pratique plus complémentaires qu'opposées, comme on veut souvent le laisser entendre. Cette démarche autorise en effet des allers-retours (itérations) entre les hypothèses formulées dans un cadre théorique pressenti, et une observation des faits repérés comme correspondant au champ de l'hypothèse. Si elle n'est pas l'apanage de la seule économie politique, elle doit être malgré tout précisée ici, car il s'agit d'un élément structurant de la façon de traiter une question de recherche.

En économie, mais plus généralement dans les sciences dites « sociales », la démarche inductive pure est difficilement praticable, tant les présupposés théoriques sont prégnants jusque dans la définition des conditions de réalisation de telle ou telle observation ou enquête. Quant à la démarche strictement déductive, Nogaro nous met en garde : *« Le raisonnement déductif doit, sans doute, tenir une grande place en économie politique ; car il faut y faire appel très largement, d'abord pour poser les problèmes, et ensuite pour dégager, sous la forme abstraite qui convient, les résultats obtenus. Mais il faut, par-dessus tout, se garder de l'illusion, qui est à la base de la méthode déductive, que l'on peut élaborer toute la théorie économique en partant d'un très petit nombre de notions simples qui sont dans l'esprit de tous. »* (1939, p. 124) *« S'il est vrai que nous n'arrivons pas toujours, quand nous sommes en présence de phénomènes complexes, à établir la part exacte de chacun des antécédents possibles, les exemples donnés ci-dessus sont de nature à nous persuader que la méthode d'observation comporte, en tout cas, beaucoup moins d'incertitude que la méthode déductive. Il faut donc, pour prétendre trouver, à défaut d'une possibilité d'expérimentation parfaite, les seules notions théoriques dignes de la science économique dans un système d'axiomatique conçu a priori, méconnaître singulièrement la faiblesse logique et la fragilité des constructions abstraites qui dédaignent de prendre appui sur le réel ! »* (p. 162-163)

La démarche hypothético-déductive permet donc de valider ou d'invalidier l'hypothèse de départ à partir de l'observation des faits. Cette hypothèse devra être amendée, voire abandonnée au profit d'une autre, en meilleure adéquation avec le résultat de l'observation.

UNE DÉMARCHE POSITIVE ET NORMATIVE

Une lecture positive est comprise traditionnellement comme relevant de « ce qui est », une démarche normative relève quant à elle de « ce qui doit être ». Il convient tout d'abord de souligner qu'en économie, « ce qui est » résulte déjà d'une construction intellectuelle et donc subit l'influence de conventions préalables plus ou moins implicites. Rappelons qu'un chômeur est comptabilisé comme tel à une date t , dans un pays donné, par application d'une convention définie par l'État sur ce qu'il convient de comptabiliser comme chômeur, en vue d'indemnisations notamment. En préalable à la mesure du chômage, on a donc bien construit une définition/convention permettant de préciser « ce qui doit être considéré comme un chômeur ». Sans cette convention et l'institution qui permet de le repérer comme tel, le chômeur n'est pas « visible », il n'existe pas pour l'analyse économique. Cette première précision revient sur l'une des différences fondamentales entre les sciences dites « dures » et les sciences humaines ou sociales. La notion d'objectivité (même si elle n'est souvent que relative, comme le prouve l'évolution de la connaissance dans le temps) est plus aisément cernable pour les premières que pour les secondes.

« Tout l'effort des économistes au cours du XVIII^e puis du XIX^e siècle a été de construire l'Économie sur le modèle d'une science positive au sens plein du terme,

c'est-à-dire répondant à des critères de faits et de vérité. Une telle discipline (...) doit en principe être formellement distinguée de toute démarche qui se voudrait normative ou prescriptive. » (Brochier, 1995, p. 38) Réfutant ce positionnement univoque, Hubert Brochier mobilise Weber et Hayek pour rappeler que la démarche de l'économiste n'est pas descriptive et désintéressée, mais a bien pour objectif de concevoir des mesures pour améliorer le fonctionnement d'un monde qui ne va pas bien. Selon lui, l'origine de l'économie en tant que discipline est « clairement normative ».

La démarche doit par contre être séquencée : la phase « prescriptive » (normative) succédant nécessairement aux phases « descriptives » (positives).

En d'autres termes, Jacques Généreux (2001, p. 19) rappelle à sa façon que l'économie convoque la politique, que l'observation/description débouche sur la prescription : *« L'économie est de nature politique. La rareté, que la plupart d'entre nous considèrent comme le phénomène fondateur du problème économique, se trouve être aussi fondateur du problème politique. La rareté pose à la fois la question de l'usage efficace des ressources et celui de leur répartition ; elle soulève donc à la fois la question de l'efficacité et celle de la justice. Nier cette interdépendance radicale du politique et de l'économique (...) est une foutaise. »*

UNE DÉMARCHE QUI INTÈGRE LA NOTION DE POUVOIR

L'économie politique reconnaît « logiquement » l'existence des asymétries de pouvoir (Perroux, 1973) entre les différentes catégories d'acteurs, remettant ainsi en cause le principe de neutralité (absence d'asymétries de pouvoir dans l'économie, soit entre les acteurs, soit entre les catégories d'acteurs). Ce principe participe en effet au chantier d'assimilation de la science économique aux sciences dites « dures ». Nous ne reviendrons pas ici sur les raisonnements qui ont amené à postuler cette neutralité, mais sur les conséquences de ce postulat. Le fonctionnement de l'économie devient en effet, dans ce cadre de réflexion, un mécanisme « objectif », contraignant le reste de la société. Il faut donc « faire avec » et ajuster le reste à cette contrainte. Généreux fait une critique sévère de cette neutralité postulée ; en effet, selon lui, *« le souci d'évacuer le politique (...) constitue le meilleur moyen de faire passer pour résultat de la science une répartition donnée des pouvoirs et richesses qui n'est que l'issue de rapports de force économiques et politiques »* (2001, p. 20).

Ne pas s'interdire de considérer qu'il existe dans une société (quelle que soit l'échelle territoriale retenue) des groupes dont les intérêts sont antagoniques permet d'envisager la multiplicité des compromis possibles face à un problème donné. Considérer qu'il existe des rapports de force qui doivent faire l'objet d'arbitrages, non pas en fonction de l'intérêt de l'acteur économique le plus puissant, mais en fonction d'un projet de société (Combemale, 2001, p. 76) nécessite l'existence d'un arbitre à l'extérieur de la sphère économique. Cela amène également à questionner les mécanismes de gouvernance, que ce soit au niveau mondial ou à l'échelle des territoires. En effet, l'économiste conscient des asymétries de pouvoir des acteurs assis autour de la table

des négociations proposera une lecture du résultat de cette négociation les intégrant à l'analyse.

Sur ce point, cet ouvrage rejoint le positionnement de F.D. Vivien, tel qu'il le précise dans son article de 2009 sur le changement climatique : « *Une économie politique, préoccupée désormais de questions écologiques, confrontée à la complexité du monde et aux luttes que s'y livrent des pouvoirs et des intérêts contradictoires, qui veut contribuer à la recherche de compromis institutionnels traduisant la reconnaissance des limites environnementales.* »

Reconnaître à l'économie sa dimension « politique », « idéologique » (Söderbaum, 2007), ou « subjective », permet de la ramener au rang des outils au service d'un projet plus global. Cela permet également de concevoir la cohabitation de différentes options économiques compatibles avec tel ou tel projet « politique » ou sociétal. En fonction des finalités affectées à l'économie, les règles édictées pour son « bon fonctionnement » ne seront pas les mêmes.

UNE APPROCHE « CONTEXTUALISÉE » OU « SITUÉE »

La déclinaison des caractéristiques précédentes révèle que l'analyse d'un événement économique au sens large ne peut se faire indépendamment du lieu et du moment où se situe cet événement (Peemans, 2010). La donne institutionnelle, la richesse du sol, le taux de chômage, l'urbanisation, la disponibilité en eau ou encore le climat ou l'héritage culturel constituent ici autant de paramètres qui concourent à influencer le profil d'un territoire national, infra- ou supranational. La démarche en économie politique peut amener à les intégrer dans l'analyse.

UNE APPROCHE DISCIPLINAIRE OUVERTE

Cette lecture « contextualisée » ou « située » des faits convoque une approche disciplinaire ouverte. Cette appellation semble ici préférable à celle d'approche « pluridisciplinaire » : cet ouvrage est bien un manuel d'économie, écrit par des économistes. Néanmoins, les auteurs ne s'interdisent pas de mobiliser les apports des travaux de disciplines considérées ici comme « cousines ». Les thématiques du développement durable le nécessitent particulièrement. En effet, comment tenir compte de la spécificité d'un événement qui surgit sur un territoire donné, à un moment donné, sans mobiliser les connaissances du géographe ou du sociologue, de l'historien ou du politiste (voire de l'écologue, du biologiste ou du botaniste). Ce faisant, le chercheur en économie politique, loin de penser qu'il est en train de perdre son âme, considère au contraire qu'il a à y gagner un supplément de connaissance qui va enrichir sa lecture, la fonder davantage. Dès la fin des années 1930, l'économiste Bertrand Nogaro considérait comme nécessaire de rappeler que « *si nous admettons (...) que l'économiste doit chercher derrière le phénomène économique, l'acte humain, conditionné par le milieu, et qu'il doit se proposer l'explication de la réalité concrète, sans méconnaître*

la part qu'y peut avoir le facteur individuel, nous arrivons à cette conclusion que l'économie politique est, tout d'abord, une science historique » (p. 20). L'histoire apporte en effet les compléments les plus évidents et les plus indispensables à l'économiste, mais ce manuel va largement montrer qu'elle est loin d'être la seule discipline à venir compléter « nécessairement » une économie politique du développement durable.

La compréhension de la spécificité de cette démarche, qui peut être qualifiée d'hétérodoxe (pour la distinguer de l'analyse néoclassique, quantitativement dominante et représentant donc l'orthodoxie), peut être encore enrichie par la lecture des travaux de Marc Lavoie (2004, p. 12 et 15) sur la place accordée aux mécanismes de marché dans l'analyse économique. Cet auteur considère en effet que l'hétérodoxie dépend directement du « *degré de confiance* » placé dans les mécanismes de marché : c'est d'ailleurs l'une des clés de la distinction entre les différentes traditions d'analyse en économie. Cette proposition conduit à préciser que l'économie politique n'a qu'une confiance limitée dans la capacité des mécanismes de marché à s'autoréguler et à garantir, par suite, le « bon » fonctionnement de l'économie dans son ensemble.

On comprend donc, à la lecture de ce projet d'économie politique, que l'économie ne fonctionne pas indépendamment de la société, et qu'elle « doit » être organisée en adéquation avec un projet de société lui-même porté par un projet politique. Les décisions de politique économique (industrielle, monétaire, etc.) viennent dès lors s'inscrire dans le cadre de ce projet explicite plus vaste. Et c'est dans ce cadre que va être introduit le développement durable, non pas comme « devant résulter » du « bon » fonctionnement du marché, mais comme constitutif du projet de société découlant de décisions politiques conscientisées pour posséder une chance de voir le jour.

UN POSITIONNEMENT EN DURABILITÉ FORTE

Les propositions portées par cet ouvrage sont fondées sur l'option de la durabilité dite « forte », définie par les trois conditions suivantes, fortement corrélées entre elles.

- **Faible substituabilité** entre le « capital créé par les hommes » et le « patrimoine naturel », terme préféré ici à celui de « capital naturel » (Nieddu et Vivien, 2010).
- Reconnaissance de **seuils d'irréversibilité**, résultats de construits scientifiques mais aussi sociaux (stock de « capital naturel critique ») (Daly, 1996).
- Valeur des « biens environnementaux » **non nécessairement monétarisable** (Harribey, 2004). Il faut donc recourir à des analyses multicritères (Boidin, 2007).

F.D. Vivien, en 2009, propose, quant à lui, une synthèse du positionnement en durabilité forte initialement portée par les promoteurs de l'économie écologique (*ecological economics*) et leur chef de file Herman Daly : « 1/ les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables devraient être égaux à leur taux de régénération ; 2/ les taux d'émissions des déchets devraient correspondre aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ils sont rejetés ; 3/ l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables devrait se faire à un rythme égal à celui de

leur substitution par des ressources renouvelables ». Cette définition permet de compléter les propositions précédentes, de nature plus économiques.

L'ouvrage est organisé en deux parties. **La première s'intitule « Comprendre le développement durable »**. Elle s'attache à cerner les contours de la notion ainsi, que ses différentes facettes. Le premier chapitre (**« Rapport Brundtland » versus « éco-développement » : émergence de la vision dominante du développement durable**) porte sur la genèse du concept, en insistant sur la rupture historique entre ces deux approches du développement durable, l'une fondée sur l'écodéveloppement et l'autre issue du « Rapport Brundtland ». Cette distinction est fondamentale, car elle explique pourquoi la domination de la seconde conception déterminera par la suite le contenu des initiatives nationales et internationales de développement durable. Le deuxième chapitre (**« Stratégies et mesures du développement durable : comment rendre effective la durabilité ? »**) aborde la complexité et la difficulté de l'opérationnalisation du développement durable, tant en termes de stratégie politique que d'outils d'évaluation. Le chapitre 3 (**« Économistes : quelle boîte à outils pour le développement durable ? »**) prolonge cette analyse de la complexité en présentant les outils mobilisés par les économistes pour permettre de mettre en œuvre le développement durable. Force est de constater que le cadre conceptuel le plus répandu et la boîte à outils des économistes qui s'y réfèrent doit être renouvelé pour appréhender la complexité de ce nouvel objet. Le chapitre 4 (**« Les Sud et le développement durable : quelle appropriation ? »**) boucle cette première partie en s'interrogeant sur les enjeux de la notion de développement durable pour les pays du Sud. En effet, ces derniers constituent un laboratoire pour les initiatives de développement durable, tout en demeurant relativement déconnectés des centres de décision internationaux, ce qui pose la question de la légitimité d'une aide au développement durable peu en prise avec les réalités et les enjeux de terrain.

La deuxième partie porte sur « Les objets du développement durable ». Les déclinaisons du développement durable sont infinies puisque, par nature, le projet qu'il porte touche toutes les dimensions et tous les secteurs de la société humaine. Aussi les auteurs se sont-ils centrés sur quelques objets significatifs, sans rechercher l'exhaustivité. Le chapitre 5 (**« Responsabilité sociale d'entreprise. Les rapports de force négligés ? »**) aborde la question cruciale de la responsabilité des acteurs économiques dans le vaste projet du développement durable. Quelle est la responsabilité des entreprises et quelles formes celle-ci prend-elle ? Quelles sont les limites d'une conception de la RSE qui ne ferait qu'ajouter une dimension éthique à l'activité des entreprises ? Le chapitre 6 (**« L'écologie industrielle comme moyen d'opérationnaliser le développement durable : un "socle commun", deux approches économiques »**) s'intéresse à l'écologie industrielle, qui a le mérite de considérer les activités humaines en interaction avec la nature plutôt que de façon autonome. Pourtant, ce socle commun débouche en réalité sur deux visions radicalement différentes, l'une proposant une simple adaptation du système industriel (approche libérale), l'autre revenant à adopter un changement de paradigme

(approche d'économie politique). À cet égard, l'écologie industrielle est emblématique de l'écart entre l'apparent consensus autour du développement durable et la réalité des modèles de société antinomiques. La biodiversité fait l'objet du chapitre 7 (« **La biodiversité : conservation ou préservation ?** »). Elle constitue elle aussi une excellente illustration de la différence d'approches qui peut exister parmi les économistes : elle représente un capital à préserver pour les uns, un patrimoine à conserver pour les autres. L'économie politique de la biodiversité va se situer dans cette seconde perspective. Enfin, le chapitre 8 est conçu comme un propos conclusif. Il est en effet consacré à l'éducation au développement durable et prolonge la préoccupation de cet ouvrage sur la nécessité d'une approche en termes d'économie politique (« **L'économie politique dans la perspective d'une éducation au développement durable** »). Il questionne en particulier les compatibilités entre l'éducation au développement durable et les deux projets de développement que sont le Rapport Brundtland d'une part, l'écodéveloppement de l'autre.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Azam, G., Plihon, D., (2005), « L'économie est-elle une science ? Les économistes sont-ils au-dessus de toute responsabilité ? », *Sociétal*, n° 50, 4^e trimestre, p. 102-106.
- Boidin, B., (2007), « Les indicateurs de développement durable à l'échelle macro-sociale : quelques réflexions », in Montagne, P. et coll. (dir.), *Le développement durable en questions*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdieu, P., (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 672 p.
- Brochier, H., (1995), « L'économie comme science normative et positive », in d'Autume, A., Cartelier, J. (dir.), *L'économie devient-elle une science dure ?*, Economica, 320 p.
- Combemale, P., (2001), « La longue maladie de l'hétérodoxie », *L'économie politique*, n° 12, p. 64-76.
- Dépelteau, F., (2003), *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, De Boeck, 417 p.
- Di Ruzza, R. (dir.), (1994), *Dix débats en économie politique*, Presses Universitaires de Grenoble, 173 p.
- Généreux, J., (2001), « De la science éco à l'économie humaine », *L'économie politique*, n° 09, p. 15-25.
- Guerrien, B., (2007), *L'illusion économique*, Omniscience, 224 p.
- Harribey, J.M. (2004), « Une conception de la richesse non marchande pour sortir du faux-dilemme croissance-décroissance », colloque « *Le concept de développement en débat* », Bordeaux, novembre.

- Lavoie, M., (2004), *L'économie post-keynésienne*, Paris, La Découverte, « Repères », 122 p.
- Lordon F., (2008) « Qu'est-ce qu'une économie politique hétérodoxe ? », in Lordon F. (dir.) *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Presses de Sciences Po.
- Nieddu, M. et Vivien, F.D. (2010), « Patrimoine, territoire, développement durable », in Zuindeau, B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 133-142.
- Nogaro, B. (1939), *La méthode de l'économie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 275 p.
- Peemans, J.P., (2010), « Acteurs, histoire, territoires et la recherche d'une économie politique d'un développement durable », *Mondes en développement*, n° 150, p. 23-48.
- Perroux, F., (1973), *Pouvoir et économie*, Paris, Dunod.
- Raveaud, G., (2008), « Causalité, holisme méthodologique et modélisation "critique" en économie », *L'Homme et la Société*, n° 170, sept.-déc., p. 15-46.
- Sachs, I., (1977), *Pour une économie politique du développement*, Flammarion, 307 p.
- Söderbaum, P., (2007), "Sciences, ideology and development : Is there a 'sustainability Economics'?", *Post-Autistic Economics Review*, n° 43, p. 24-41.
- Vivien, F.D., (2009), « Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique », *Regards croisés sur l'économie*, n° 6, p. 75-83.
- Walras, L., (1898), *Études d'économie appliquée*, Lausanne, Corbaz.

PARTIE 1

COMPRENDRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre 1.	« Rapport Brundtland » <i>versus</i> « écodéveloppement » : émergence de la vision dominante du développement durable.	3
Chapitre 2.	Stratégies et mesures du développement durable : comment rendre effective la durabilité ?	39
Chapitre 3.	Économistes : quelles boîtes à outils pour le développement durable ?	71
Chapitre 4.	Les Sud et le développement durable : quelle appropriation ?	105

« RAPPORT BRUNDTLAND »
VERSUS « ÉCODÉVELOPPEMENT » :
ÉMERGENCE DE LA VISION DOMINANTE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

On tient les petits agriculteurs pour responsables des destructions de l'environnement, comme s'ils pouvaient choisir entre plusieurs ressources pour assurer leur existence. Le fait est qu'ils n'ont pas le choix. Quand il s'agit de survivre, on a tendance à se soucier plus des besoins immédiats que de l'avenir de l'environnement. C'est la pauvreté – et non les pauvres – qui est responsable de la destruction des ressources naturelles.

Geoffrey Bruce, Agence canadienne de développement international,
audience publique de la CMED, Ottawa, 26-27 mai 1986,
Rapport Brundtland, p. 153

SOMMAIRE

1.1	L'écodéveloppement : remettre l'économie à sa juste place pour concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales	4
1.2	Le Rapport Brundtland : « Notre avenir à tous », fondement de la vision usuelle du développement durable	11
1.3	Écodéveloppement versus développement durable « version Brundtland »	18
1.4	Genèse du développement durable : quelques repères historiques	25

Ce premier chapitre, en se penchant sur la genèse du concept de développement durable, a pour but de resituer les grands enjeux de la fin du xx^e siècle. C'est en effet dès le début des années 1970 que les projets de développement deviennent plus soucieux de l'état de la planète. Alors que le projet d'écodéveloppement porté à Stockholm par M. Strong et I. Sachs rencontre un réel engouement, il sera remplacé par la vision plus consensuelle proposée dans le Rapport Brundtland, publié par l'ONU en 1987. L'analyse par des économistes des raisons de ce revirement, ainsi que des distinctions entre les deux projets, mettra en évidence la recherche de compatibilité entre un projet de développement durable et les caractéristiques du modèle économique dominant.

La prise de conscience de la finitude des ressources mondiales remonte au tout début des années 1970, avec la publication notamment du premier Rapport Meadows, « Halte à la croissance ! », commandé par le Club de Rome. Le terme de développement durable apparaît quant à lui explicitement dès 1980, dans un rapport de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) intitulé « *World Conservation Strategy. Living Resource Conservation for Sustainable Development* » et intégrant explicitement la protection de l'environnement dans les objectifs du développement durable. Il faudra cependant attendre la publication du Rapport Brundtland en 1987, mais surtout le Sommet de Rio en 1992, pour que ce terme soit très largement médiatisé.

Conformément à la feuille de route fixée dans l'introduction, ce manuel propose une lecture du projet de développement durable au prisme de l'économie politique. L'histoire du développement durable ne sera donc pas simplement présentée comme une suite d'événements plus ou moins reliés les uns aux autres, mais bien comme le récit d'une lutte d'influence entre des projets d'inspirations diverses, dans l'arène des relations internationales, au cours d'un demi-siècle marqué par l'émergence du Sud, puis par la mondialisation et la chute du mur de Berlin.

Le premier point portera sur le projet considéré par de nombreux auteurs et experts comme ayant donné le coup d'envoi de la réflexion dans ce domaine : l'écodéveloppement, qui voit le jour à Stockholm en 1972. Le deuxième présentera le Rapport Brundtland, publié en 1987 par l'ONU, qui s'est largement imposé et a servi de fondement aux réflexions du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il précisera également que désormais, le plus souvent, c'est en fait à une lecture standard de ce rapport qu'il est fait référence. Par suite, le troisième point s'interrogera sur les raisons de cet arbitrage entre deux projets, en comparant écodéveloppement et, développement durable « version Brundtland » (DDVB). Le quatrième et dernier point reviendra sur une chronologie commentée des grands événements de l'histoire du développement durable, proposant un petit guide utile pour l'ensemble de l'ouvrage.

1.1 L'ÉCODÉVELOPPEMENT : REMETTRE L'ÉCONOMIE À SA JUSTE PLACE POUR CONCILIER OBJECTIFS SOCIAUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Si le projet d'écodéveloppement a évolué depuis le début des années 1970, il semble que ses fondamentaux n'aient pas connu de bouleversement significatif. Le projet est allé en s'affinant, s'enrichissant et se généralisant (premier point). Dans le même temps, la démarche d'Ignacy Sachs s'est clairement inscrite dans le cadre de l'économie politique (second point).

1.1.1 L'écodéveloppement : d'abord un projet pour le Sud

Ignacy Sachs, né en Pologne en 1927, s'est formé au Brésil puis a soutenu sa thèse en Inde. Sensibilisé aux questions de développement, il découvre les problématiques environnementales en 1970 au Japon, lors d'un colloque international sur l'environnement organisé à Osaka dans le cadre de l'Exposition universelle (Sachs, 2007, p. 248). Un an plus tard, il est convié au séminaire de Founex en Suisse, pour préparer la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui doit se tenir à Stockholm en 1972. À propos de ce séminaire, où les désaccords entre participants sont parfois profonds, il écrira, quelques quarante ans plus tard : *« En regardant en arrière, je dirais que, pratiquement, nous sommes sortis de Founex avec les idées claires sur l'articulation du social, de l'environnemental et de l'économique. Les objectifs du développement sont toujours sociaux, il existe une conditionnalité environnementale qu'il faut respecter et enfin, pour que les choses se fassent, il faut que les solutions envisagées soient économiquement viables. Cette position a été reprise à Stockholm en 1972. »* (2007, p. 252)

On remarque que cette définition *ex post* des priorités de l'écodéveloppement reprend la formulation en trois sphères du développement durable qui verra le jour au cours de la décennie suivante, tout en signalant précisément la différence – l'opposition ? – entre les deux propositions : l'une ne hiérarchise pas plus les sphères qu'elle ne les fonctionnalise, alors que l'autre leur attribue bel et bien une fonction à chacune... et celle de l'économie n'y est pas centrale.

Avant de progresser davantage dans la compréhension de l'écodéveloppement, un rappel des principes de la Déclaration de Stockholm s'impose, dans la mesure où ils vont, d'une part, présider à la mise en place du PNUE, d'autre part constituer le socle du projet de Sachs, comme en atteste leur contenu repris dans l'encadré suivant. Les onze principes qui sont repris ici sont les plus emblématiques du projet d'écodéveloppement tel qu'il sera développé par la suite dans les travaux d'Ignacy Sachs.

Encadré 1.1

ONZE DES VINGT-SIX PRINCIPES DE LA DÉCLARATION DE STOCKHOLM, 1972 (LES AUTEURS SOULIGNENT)

Principe 1 : L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. (...)

Principe 2 : Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive, selon que de besoin.

Principe 3 : La capacité du globe de produire des ressources renouvelables essentielles doit être préservée et, partout où cela est possible, rétablie ou améliorée.

Principe 4 : L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables. La conservation de la nature, et notamment de la flore et de la faune sauvages, doit donc tenir une place importante dans la planification pour le développement économique.

Principe 5 : Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité.

Principe 8 : Le développement économique et social est indispensable si l'on veut assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme et créer sur la terre des conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie.

Principe 9 : Les déficiences de l'environnement imputables à des conditions de sous-développement et à des catastrophes naturelles posent des problèmes graves, et le meilleur moyen d'y remédier est d'accélérer le développement par le transfert d'une aide financière et technique substantielle pour compléter l'effort national des pays en voie de développement et l'assistance fournie en tant que de besoin.

Principe 12 : Il faudrait dégager des ressources pour préserver et améliorer l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de développement et des dépenses que peut entraîner l'intégration de mesures de préservation de l'environnement dans la planification de leur développement et aussi de la nécessité de mettre à leur disposition à cette fin, sur leur amende, une assistance internationale supplémentaire, aussi bien technique que financière.

Principe 14 : Une planification rationnelle est un instrument essentiel si l'on veut concilier les impératifs du développement et la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement.

Principe 20 : On devra encourager dans tous les pays, notamment dans les pays en voie de développement, la recherche scientifique et les activités de mise au point technique, dans le contexte des problèmes d'environnement nationaux et multinationaux. À cet égard, on devra encourager et faciliter la libre circulation des informations les plus récentes et le transfert des données d'expérience, en vue d'aider à la solution des problèmes d'environnement ; on devra mettre les techniques intéressant l'environnement à la disposition des pays en voie de développement, à des conditions qui en encouragent une large diffusion sans constituer pour eux une charge économique.

Principe 23 : Sans préjudice des critères qui pourront être retenus par la communauté internationale, ni des normes qui devront être définies à l'échelon national, il faudra dans tous les cas tenir compte des échelles de valeurs prévalant dans chaque pays et de l'applicabilité de normes qui sont valables pour les pays les plus avancés, mais qui peuvent ne pas être adaptées aux pays en voie de développement, et être pour ces pays d'un coût social injustifié.

Principes disponibles dans leur intégralité sur le site du PNUE

À Stockholm, le projet sera porté par Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence, qui s'installera ensuite à Nairobi pour faire démarrer le PNUE. Mais c'est Sachs qui va continuer à le faire vivre en y consacrant une grande partie de ses très nombreux travaux. L'encadré suivant retrace les grandes lignes de vie du projet et, par là même, de celle de son porteur.

Étant donné le nombre de travaux consacrés par Sachs à l'écodéveloppement, et la longue période dans laquelle ils s'inscrivent, les formulations du projet sont nécessairement nombreuses. Les plus révélatrices de l'esprit du projet sont reprises ici.

Dans le premier ouvrage qu'il lui consacre intégralement, en 1980, il choisit de définir l'écodéveloppement par rapport au « *maldéveloppement* (qui) *est plus fréquent que le développement* » (Sachs, 1980, p. 31). Ce dernier doit s'appuyer sur trois piliers (dans ce texte, Sachs emploie indifféremment les termes développement et écodéveloppement) :

- « *L'autonomie des décisions (self-reliance) et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique ;* »
- « *La prise en charge équitable des besoins de tous les hommes et de chaque homme ; besoins matériels et immatériels, à commencer par celui de se réaliser à travers une existence qui ait un sens, qui soit un projet ;* »

- « *La prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un développement en harmonie avec la nature* ».

Sur le statut de ce projet, il précise que « *l'écodéveloppement n'est pas une doctrine, ni encore moins un ensemble de prescriptions rigides. Il s'agit d'un outil heuristique qui permet au planificateur et au décideur d'aborder la problématique du développement ()* ».

Encadré 1.2

QUELQUES DATES CLÉS DANS LA CONSTRUCTION DU « PROJET » D'ÉCODÉVELOPPEMENT PAR I. SACHS

1971 : Séminaire de Founex pour préparer le sommet de Stockholm.

1972 : Sommet de Stockholm ONU, le projet d'écodéveloppement y est porté par Maurice Strong et Ignacy Sachs.

1974 : La Déclaration de Cocoyoc, suite au colloque « *Stratégie pour l'environnement et le développement* » organisé à Cocoyoc (Mexique) par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et par la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), a permis de réaffirmer la nécessité de prendre des mesures afin de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement. La déclaration qui en est issue officialise cette prise de position.

1980 : Publication de *Stratégies de l'écodéveloppement* par I. Sachs.

1993 : Publication de *L'écodéveloppement. Stratégies pour le ^exxi siècle* par I. Sachs, préface de M. Strong.

2007 : Publication des mémoires d'I. Sachs, *La troisième rive. À la recherche de l'écodéveloppement*.

2013 : I. Sachs signe un « Plaidoyer pour l'écodéveloppement » dans un numéro de la *Revue francophone du développement durable* dédié à l'écodéveloppement.

Au cours des années suivantes, et à la suite de la publication du Rapport Brundtland en 1987, la formulation va s'enrichir et se préciser pour aller vers une proposition en cinq dimensions (Sachs, 1994, p. 54). Les trois sphères apparaissent désormais explicitement au côté des dimensions culturelles et territoriales, et des fonctions précises leur sont attribuées.

1. « *La première est la plus importante : elle combine la pertinence sociale et l'équité des solutions proposées puisque la finalité du développement est toujours éthique et sociale.* »
2. « *La seconde concerne la prudence écologique : (...) la survie de l'espèce humaine est en jeu et, par conséquent, il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions sans s'en préoccuper aucunement.* »
3. « *La troisième dimension vise l'efficacité économique qui n'est qu'instrumentale. (...) Il s'agit de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macrosociaux et non simplement de rentabilité microéconomique.* »
4. « *Une quatrième dimension est d'ordre culturel. Les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à l'un des problèmes les plus difficiles pour le "développeur" : celui de proposer le changement dans la*

continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile. »

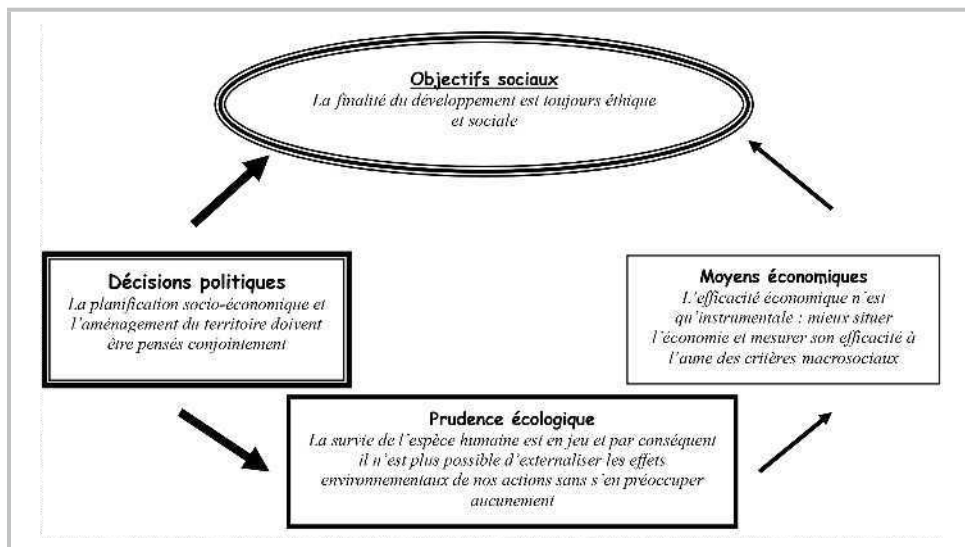
5. *« Finalement, il y a la dimension de territorialité, la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation. La planification socioéconomique et l'aménagement du territoire doivent être pensés conjointement. »*

Dans son ouvrage de 1993 (réédité en 1997), Sachs avait qualifié un peu différemment ces cinq dimensions en les déclinant sur le thème de la durabilité. Dans l'ordre, il mentionne : la durabilité sociale, économique, écologique, spatiale, puis une dimension qui fusionne « la durabilité et la culture ». La formulation est un peu plus longue que ci-dessus, mais les fondements demeurent, malgré l'inversion de l'apparition des entrées « économie » et « environnement », qui n'est qu'anecdotique au vu des contenus. Soulignons encore que dans son texte de 1974 sur les « *styles de développement* », il avait préalablement décliné le projet en huit caractéristiques. Avec le recul, le projet d'écodéveloppement peut être aujourd'hui lu comme permettant de remettre l'économie à sa juste place, afin de concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales.

Dans sa version initiale, cette « approche opérationnelle », comme la qualifie Sachs lui-même, est uniquement motivée par la question du sous-développement : « () *Peu de temps après, en 1974, la Déclaration de Cocoyoc a formulé une interprétation plus générale et plus riche du concept d'écodéveloppement. Ce texte insiste sur la nécessité d'aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.* » (Sachs, 1978, p. 6)¹. Mais les versions suivantes vont généraliser les propositions à l'ensemble des économies.

Le graphe suivant propose une représentation des éléments clés de l'écodéveloppement à des fins pédagogiques (dont la responsabilité incombe totalement aux auteurs, Sachs n'ayant jamais tenté cet exercice). Les auteurs ont cherché à faire apparaître les trois sphères « traditionnelles » du développement durable, afin de rendre possibles les comparaisons avec d'autres propositions, conformément à l'une des définitions proposées par Sachs lui-même : « *Le concept d'écodéveloppement implique une hiérarchie des objectifs : d'abord le social, ensuite l'environnement, et enfin seulement la recherche de la viabilité économique, sans laquelle rien n'est possible. La croissance ne doit pas devenir un but premier mais rester un instrument au service de la solidarité entre les générations, présentes et celles à venir.* »

¹ Le texte de la Déclaration de Cocoyoc est disponible dans la revue *Development Dialogue*, n° 2, 1974.



GRAPHE 1.1

Une représentation de l'écodéveloppement

Ce projet d'écodéveloppement porté par des personnalités très médiatiques comme Maurice Strong et Ignacy Sachs a eu tendance à faire oublier d'autres projets de même nature, conçus au cours de la même décennie. Par exemple, « l'autre développement », proposé dans un rapport sur le développement et la coopération internationale commandé à la Fondation Dag Hammarskjöld pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975, mérite d'être mentionné. D'une part, les « cinq éléments de son cadre conceptuel » sont très proches des cinq principes de l'écodéveloppement et, d'autre part, comme le Rapport Brundtland, il voit le jour dans le cadre onusien.

« Un autre développement »

1. « est axé tout entier vers la satisfaction des besoins, à commencer par l'élimination de la misère ;
2. est endogène et « self-reliant », c'est-à-dire prenant appui sur les forces mêmes des sociétés qui s'y engagent ;
3. s'harmonise avec l'environnement ;
4. exige des transformations de structure ;
5. nécessite une action immédiate possible et nécessaire ».

Cette proposition induit la nécessité d'un « nouvel ordre international » remettant notamment en cause la validité d'un modèle unique de développement, valable pour tous à tout moment de l'histoire. Centré sur la satisfaction des besoins en harmo-

nie avec l'environnement, il n'a pas retenu l'attention, alors qu'il avait pourtant pour caisse de résonance l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ces projets, proposés durant les années 1970 dans le champ du développement, mettent largement l'accent sur les contradictions entre les sphères économiques et environnementales (Figuière, 2006). Ils soulignent parfois même l'irréductibilité entre le maintien de la croissance économique et la préservation des conditions de survie de l'espèce humaine sur la terre. Cette tradition va perdurer, notamment avec les travaux initiés par Juan Martinez-Allier sur le concept « d'échange écologique-ment inégal » à partir des années 1980. Ces propositions se fondent sur une critique à la fois du développement durable, qui permet de « recommander les programmes d'ajustement écologique » à travers une « sorte de FMI écologique », mais également du paradigme à la base de l'ordre international en vigueur.

C'est dans ce contexte, et face à la réaction d'un certain nombre de dirigeants politiques (en particulier celle de Kissinger, alors Secrétaire d'État du gouvernement républicain de Richard Nixon, suite au Sommet de Cocoyoc en 1974 en particulier), que l'ONU va explicitement demander à Gro Harlem Brundtland de travailler sur des propositions en faveur d'un « consensus » autour du double thème du développement et de l'environnement, dans le cadre de la CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement). Il convient désormais de dépasser le conflit entre les deux sphères et de les réconcilier. Pour l'initiative onusienne, le développement « durable » doit désormais se présenter comme « englobant » le développement. Il est censé relever du développement, avec une dimension supplémentaire : la prise en compte de l'environnement, qui entraîne nécessairement la réflexion sur les générations futures qui étaient déjà explicitement présentes dans le premier principe de la Déclaration de Stockholm en 1972.

1.1.2 Une économie politique, anthropocentrée et en durabilité forte, fondement des propositions d'Ignacy Sachs

Si Sachs revendiquait volontiers le parti pris a-théorique de l'écodéveloppement, conçu davantage comme un « projet » que comme un « concept », il n'en reste pas moins extrêmement clair dans le positionnement de sa démarche d'économiste. Se retrouvent en effet dans ses textes des indices très nets le situant à la fois dans une démarche anthropocentrée et dans un positionnement en durabilité forte. Ces deux critères constituant la clé de répartition entre les grandes options théoriques dans le champ du développement durable, il convient d'examiner les précisions qu'apporte Sachs dans ces deux domaines.

L'anthropocentrisme du projet d'écodéveloppement se manifeste tout d'abord dans l'ordre des dimensions et de leur contenu respectif (*cf. supra*) : la première précise que « la finalité du développement est toujours éthique et sociale » ; Sachs indique également que « la prudence écologique exige que nous raisonnions en termes de décennies et de siècles, sans pour autant verser dans un écologisme également abusif qui, au nom d'un conservatisme intransigeant et conçu pour l'éternité, en arrive à renier les fondements anthropocentriques de toute philosophie sociale » (Sachs, 1976, p. 185).

Il convient encore d'ajouter que Sachs situe explicitement ses travaux dans une démarche d'économie politique² hétérodoxe : « *C'est le réductionnisme économique qui constitue la base même de l'approche néoclassique que nous refusons.* » (1976, p. 190) Cette affiliation se manifeste également lorsqu'il insiste sur la nécessité de redonner à l'économie sa dimension politique (1976, p. 194) : « *La prise de conscience écologique stimule donc un effort de réflexion portant sur des approches nouvelles, sans doute moins élégantes et se prêtant moins bien à la formalisation mais, en revanche, restituant à l'économie son caractère politique.* » L'année suivante, il publie son ouvrage *Une économie politique du développement*.

Le passage suivant conjugue son hétérodoxie à son positionnement anthropocentré : « *L'écodéveloppement () se veut équidistant de l'économisme abusif qui n'hésite pas à détruire la nature au nom de profits économiques immédiats et de l'écologisme non moins outrancier qui érige la conservation de la nature en principe absolu au point de sacrifier les intérêts de l'humanité et de rejeter le bien-fondé de l'anthropocentrisme.* » (Sachs, 1980, p. 35)

Qu'en est-il du second critère permettant de distinguer les approches du développement durable ? Le projet de Sachs peut être considéré comme porteur d'une **version forte de la durabilité** (même si, bien sûr, il n'utilise jamais ce terme, puisque la distinction entre durabilité faible et forte sera formalisée ultérieurement). En effet, notamment dans son excellente synthèse de 1976 sur le lien entre économie et écologie, il associe ressource naturelle et patrimoine, anticipant sur des propositions théoriques ultérieures portant sur la spécificité des « biens » fournis par la nature³. Ceci est en lien direct avec la question des seuils d'irréversibilité dont il reconnaît la nécessaire prise en compte. Sachs souligne enfin le « caractère immoral » du recours systématique au calcul monétaire. Il complète en insistant sur le rôle de la technologie : « *Rien ne justifie l'optimisme technologique illimité selon lequel la société trouve toujours une parade technique aux problèmes économiques, sociaux ou énergétiques.* » (1976, p. 199) On retrouve en filigrane, dans l'œuvre de Sachs, l'intégralité des critères de définition de la durabilité forte (cf. introduction générale) qui seront développés plus tard par Herman Daly et le courant de *l'ecological economics*.

1.2 LE RAPPORT BRUNDTLAND : « NOTRE AVENIR À TOUS », FONDEMENT DE LA VISION USUELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Précision sémantique : Cet ouvrage porte sur le développement « durable ». Dans le Rapport Brundtland, il est question de développement « soutenable », traduction littérale de *sustainable development*. Par conséquent, les deux expressions pourront être amenées à se côtoyer dans ce seul point. Elles relèvent pour l'essentiel de la même réalité.

2 Son ouvrage de 1977 s'intitule *Pour une économie politique du développement*, le contenu intègre systématiquement la question environnementale.

3 Sur ce thème, se reporter notamment aux écrits de F.D. Vivien.

S'il est aujourd'hui admis de tous que le Rapport Brundtland, publié en 1987, est à l'origine de la définition usuelle du développement durable, un accord se dégage également de la littérature pour qualifier les définitions de ce même développement durable contenues dans ce document de « relativement vagues ». Pour certains auteurs comme Herman Daly, fondateur de l'économie écologique, le Rapport Brundtland ne fait pas la distinction entre développement et croissance, pas plus qu'il ne prend position pour une durabilité forte ou faible. Par suite, on peut encore lui reprocher de ne pas avoir d'ancrage théorique précis. Mais à la relecture des faits, ce rapport doit vraisemblablement son succès à ces imprécisions. Force est en effet de constater que, durant la décennie qui a suivi sa publication, tous les économistes, qu'ils soient néoclassiques ou qu'ils fassent de l'économie politique, vont chercher à s'approprier le contenu de ce rapport. Les critiques récurrentes qui lui sont adressées visent en fait davantage son interprétation dominante, largement libérale (au sens économique du terme). Il est ainsi révélateur qu'Ignacy Sachs, qui considérait à Rio, en 1992, qu'entre le développement durable et l'écodéveloppement il n'existait qu'une distinction sémantique, soit largement revenu sur ce positionnement dans ses mémoires publiés en 2007, où il est beaucoup plus critique vis-à-vis du développement durable.

1.2.1 Le Rapport Brundtland

Avant de développer l'interprétation dominante de ce texte fondateur, il convient de revenir en détail sur le contexte de sa réalisation et sur son contenu.

Encadré 1.3

FICHE SIGNALÉTIQUE DU RAPPORT BRUNDTLAND

NOTRE AVENIR À TOUS

Titre : *Notre avenir à tous* ou *Our Common Future*.

Année de publication : 1987 pour la version anglaise, 1989 pour la version française (on retiendra 1987).

Auteur : la Commission mondiale pour l'environnement et le développement.

Nombre de pages : 432 pour la version française.

Maison d'édition : les Éditions du Fleuve à Montréal pour la version française, *Oxford University Press* pour la version anglaise.

Plan du rapport :

Le rapport est divisé en trois parties et douze chapitres, précédés d'un chapitre de synthèse sur la situation de la Terre.

I. Préoccupations communes

1. Un avenir compromis
2. Vers un développement soutenable
3. Le rôle de l'économie mondiale

II. Problèmes communs

4. Populations et ressources humaines
5. Sécurité alimentaire : soutenir le potentiel
6. Espèces et écosystèmes : les ressources au service du développement

7. Énergie : des choix pour l'environnement et le développement

8. Industrie : produire plus avec moins

9. Le défi urbain

III. Efforts communs

10. La gestion du patrimoine commun

11. Paix, sécurité, développement et environnement

12. Vers une action commune : propositions en vue d'une réforme institutionnelle et juridique

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (WCED/ CMED) est créée en 1983, elle se réunit pour la première fois en octobre 1984 et rend son rapport 900 jours plus tard, en avril 1987. Elle est présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, docteur en médecine, alors chef du Parti travailliste norvégien et Premier ministre de la Norvège (pour la première fois, un ministre de l'Environnement devient Premier ministre). Son vice-président, Mansour Khalid, est soudanais, ce qui marque la volonté, dès l'origine du projet, d'assurer un équilibre entre les pays développés et en développement. Ensemble, ils vont recruter dix-neuf autres commissaires originaires de toutes les parties du monde, afin de garantir la représentativité de la commission. Sur ces vingt et un membres, six sont originaires de pays riches occidentaux, trois de « pays de l'Est », douze de pays en voie de développement. Par ailleurs, on y retrouve des spécialistes de l'environnement comme d'anciens hauts fonctionnaires de l'ONU, spécialistes notamment du développement.

L'une des grandes originalités du travail de la Commission réside dans le processus de consultation dans différentes régions du monde qui a été mené au cours de la rédaction du rapport. Des extraits de ces audiences publiques sont publiés à l'intérieur du rapport, sous forme d'encadrés. Le contenu de ces *verbatim* est intéressant, parce qu'ils permettent souvent d'exprimer ce que la Commission s'interdit d'écrire.

Encadré 1.4

RAPPORT BRUNDTLAND : EXEMPLES DE VERBATIMS

Je crois qu'il importe également que la Commission prenne note du problème de la négociation de contrats relatifs au développement des ressources. Depuis dix ans, nous essayons d'y faire inclure des dispositions relatives à l'environnement. Nous n'avons réussi à obtenir des investisseurs qu'une description très générale de ce qui devrait être fait en matière de protection de l'environnement. Si vous entrez dans les détails, vous avez des problèmes avec des avocats, etc. Et cela entrave alors les investissements. Pour nous, il s'agit de choisir si l'on va relâcher un peu la pression ou si l'on va la maintenir et, dans ce cas, bien entendu, il n'y aura pas d'investissements dans le pays. Je crois qu'il serait fort utile de lancer un appel aux multinationales, principalement pour leur demander de comprendre que ce qui a été fait pour le bois pourrait l'être également dans d'autres accords, comme ceux relatifs au café, à l'étain et d'autres encore. Je crois que cela serait fort utile. (p. 98)

Un membre d'un organisme gouvernemental parlant de sa place dans la salle,
audience publique de la CMED,
Djakarta, 26 mars 1985

Le problème agricole n'est pas impossible à identifier. Moi qui suis agriculteur, je suis une victime potentielle du système sous lequel nous vivons. Pourquoi un quart environ des agriculteurs canadiens sont-ils confrontés à la perspective immédiate d'une banqueroute agricole ? Cette situation est en relation directe avec la conception générale d'une politique de l'alimentation à bas prix, laquelle constitue la pierre d'angle de la politique fédérale en matière agricole depuis le début de la colonisation rurale. Nous voyons dans cette politique actuelle de l'alimentation à bas prix une forme de violence économique qui contribue à une surexploitation du sol et au développement d'une relation impersonnelle entre les agriculteurs et le sol, parce qu'il faut survivre économiquement. C'est en fait une politique d'industrialisation qui ne peut conduire qu'au désastre tant sur le plan économique – pour nous agriculteurs – que sur celui de l'environnement – pour nous tous, en tant que Canadien et citoyens du monde. (p. 157)

Wayne Easter, président, Union nationale des agriculteurs, audience publique de la CMED, Ottawa, 26-27 mai 1986

Il y a vingt ans, lorsque nous avons décidé d'intensifier notre exploitation de la forêt, nous pensions tout simplement qu'elle était là et que nous pouvions nous servir. À l'époque, nous pensions que la sélection que nous faisons ne pouvait pas compromettre la régénération de la forêt. Après tout, nous n'abattions pas tous les arbres. Et nous oublions que nous ne savions pas comment la forêt tropicale se reconstitue. Une espèce autochtone comme le meranti – je ne connais pas ce nom en anglais, meranti, rami – est notre bois le plus précieux, c'est un arbre qui ne fait pas d'ombre pendant une période de la pousse. Or sans ombre il ne peut survivre. Et nous n'y avons pas pensé, nous avons accepté les techniques venues d'Occident, nous avons abattu les arbres pour exploiter notre forêt. (p. 183)

Emmy H. Dharsono, Réseau ONG de défense de la forêt, audience publique de la CMED, Djakarta, 26 mars 1985

Ci-dessous, la définition complète du développement « soutenable » dans le Rapport Brundtland, qui va devenir LA définition du développement durable (p. 52, premières phrases du chapitre 2, « Vers un développement soutenable ») :

« Le développement soutenable (sustainable) est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de “besoins”, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- l'idée de limitation que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »*

D'autres définitions moins médiatisées sont également formulées dans le rapport. Deux d'entre elles méritent d'être mentionnées. La première définit le développement soutenable dans le sens le plus étroit, la seconde dans le sens le plus large. Ainsi, dans le premier point du chapitre 2 dédié au développement soutenable, on peut lire : « *Au strict minimum, le développement soutenable signifie ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants* » ; alors qu'en conclusion de ce même chapitre, on lit : « *Au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature.* » La notion d'harmonie revient de façon récurrente dans le rapport, révélatrice de l'idéalisme qui animait les membres de la commission.

Il convient encore de souligner que le texte du rapport fait très souvent la distinction entre développement soutenable et protection de l'environnement. « *La protection de l'environnement et le développement durable doivent devenir une partie intégrante du mandat de toutes les agences gouvernementales, des organisations internationales et des grandes institutions privées.* » (Rapport Brundtland, p. 374). Toujours dans le chapitre 12 sur le portage institutionnel, il est mentionné « une loi ou charte nationale spécifique énonçant les droits et responsabilités des citoyens et de l'État en ce qui concerne la protection de l'environnement et le développement durable » (Rapport Brundtland, p. 398). Le point 5.2 du chapitre 12 s'intitule explicitement « *Adopter une déclaration universelle et une convention relatives à la protection de l'environnement et au développement durable* ».

Il est intéressant d'établir un parallèle entre cette partition et le dualisme institutionnel onusien (développé *infra*) illustré par le maintien de deux programmes : l'un destiné au développement (PNUD), l'autre à l'environnement et donc à sa protection (PNUE). Dans son acception courante, le développement durable englobe désormais clairement la protection de l'environnement (quel que soit le positionnement de l'auteur), même si cette dernière peut être isolée, soit en tant qu'élément constitutif du développement durable, soit en tant qu'objectif spécifique d'une stratégie de développement durable.

Le principe 4 de la Déclaration de Rio vient remettre en cause cette séparation : « *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.* » Force est de constater que, plus de vingt ans plus tard, les deux programmes coexistent toujours... et cette coexistence continue de questionner, y compris les fonctionnaires desdits programmes. Ainsi, en juillet 2013, le PNUE publie un « *discussion paper* » intitulé « *Embedding the Environment in Sustainable Development Goals* » (soit « Intégrer la protection de l'environnement dans les objectifs du développement durable »).

Le texte peut être lu *ex post* comme s'affichant le plus souvent clairement dans une approche faible de la durabilité : « *La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère à supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique* » (Rapport Brundtland, p. 10). Néanmoins, dans le chapitre 6 consacré aux espèces et aux écosystèmes, des traces d'une tentation pour aller vers une vision plus radicale émergent ça et là.

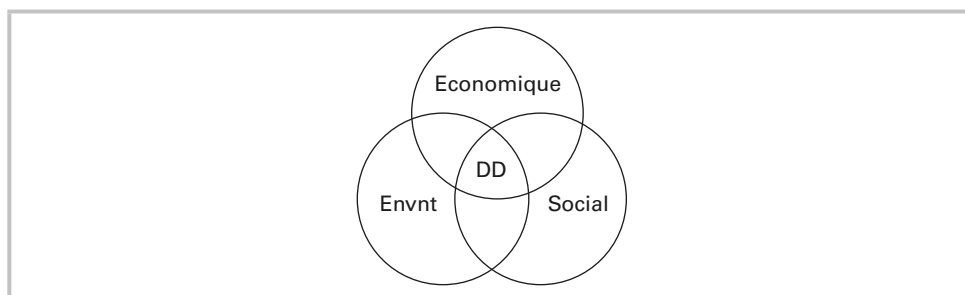
Une tentative d'explication peut être ici avancée : il semble en effet que la feuille de route de la commission ait donné la part belle à l'économie (sans doute en réaction au contenu du projet d'écodéveloppement, qui souhaitait explicitement en réduire l'influence), comme en attestent les précisions apportées dans le passage suivant : « *Les raisons économiques ne sont pas les seules à justifier la conservation des espèces. Les raisons esthétiques, éthiques, culturelles et scientifiques à elles seules suffiraient. Mais, pour ceux qui exigent des comptes, la valeur économique du matériel génétique que renferment toutes les espèces justifie largement leur conservation.* » (Rapport Brundtland, p. 185, souligné par les auteurs) On comprend que

l'importance de la sphère économique et la pression de ses acteurs constituent bien la toile de fond de la proposition. Néanmoins, là encore, on trouve quelques éléments surprenants : « *Il faut (...) modifier les structures de développement pour les rendre compatibles avec le maintien de la diversité biologique de la planète. Il semblerait que la modification des structures économiques et des régimes fonciers soit la meilleure solution à longue échéance pour assurer la survie des espèces sauvages et des écosystèmes qui les abritent* » (Rapport Brundtland, p. 188) ; voire des proximités avec le projet d'écodéveloppement : « *Les pouvoirs publics et les industries doivent intégrer des considérations relatives aux ressources et à l'environnement dans leurs processus de planification industrielle et de prise de décisions. Cette intégration permettra de réduire graduellement la quantité d'énergie et de ressources nécessaires à la croissance future, en augmentant l'efficacité de l'utilisation des ressources, en diminuant la quantité de déchets et en favorisant la récupération et le recyclage des ressources.* » (Rapport Brundtland, p. 261, souligné par les auteurs).

Les auteurs de ce manuel recommandent vivement au lecteur sincèrement intéressé par le développement durable de consacrer quelques heures à la lecture de ce rapport : son rôle incontournable en tant que texte fondateur, ainsi que le foisonnement des thèmes abordés, nécessitent cet investissement. De plus, cette lecture permet de mesurer pleinement la distance entre les interprétations et le texte lui-même.

1.2.2 Du Rapport Brundtland à son interprétation

Il est désormais quasi-systématique d'associer la définition du développement durable issue du Rapport Brundtland, dans sa version courte, « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », à une représentation graphique en trois sphères d'objectifs : la sphère économique, la sphère sociale et la sphère environnementale. Pourtant, ces trois sphères ne sont pas mentionnées de cette façon dans le rapport. Elles apparaissent en revanche ainsi dans le rapport de l'UICN publié en 1980 (cf. 1.4) (également porteur du terme développement durable).

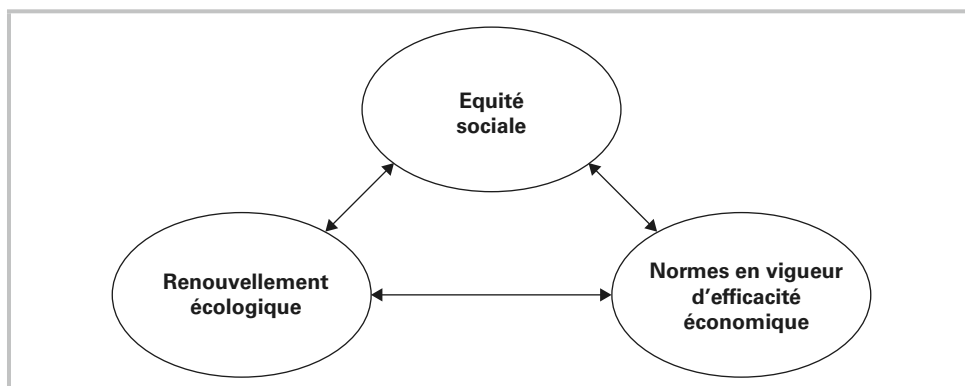


GRAPHE 1.2

La représentation usuelle du développement durable

Cette proposition impose de satisfaire conjointement à ces trois sphères d'objectifs. Cet impératif revient à respecter le principe de non-fractalité largement souligné par Godard dès 1997 (et largement repris par Aurélien Boutaud, 2005) : non-fractalité dans l'espace, dans le temps, dans les champs. Il s'agit donc, tout en garantissant l'efficacité économique (mesurée dans le capitalisme contemporain par la valeur actionnariale), d'améliorer la préservation de l'environnement (en garantissant le « renouvellement écologique ») et de progresser sur le chemin de l'équité sociale.

Mais, pour de nombreux auteurs spécialistes du développement durable (dont F.D. Vivien, qui préface le présent ouvrage), le développement durable ainsi envisagé va davantage constituer un « *problème à résoudre* », voire une « *énigme* », plutôt que le « *réservoir de solutions* » qu'il était censé représenter à Rio. Dans la pratique, on est en effet amené à constater que l'impératif de non-fractalité entre les trois sphères génère une forme de triangle d'incompatibilité « à la Mundell », comme l'illustre le graphe 1.3. En effet, chaque action entreprise ne doit pas nuire à l'efficacité économique, ne doit pas nuire au bien-être social et ne doit pas dégrader la situation environnementale ; tout en visant *a minima* une amélioration dans l'un des trois domaines.



GRAPHE 1.3

Le triangle d'incompatibilité du développement durable version Brundtland

Le projet d'écodéveloppement, en précisant la fonction de chaque sphère, permet de lever cette difficulté en autorisant des arbitrages à court terme et sur un territoire donné, pour progresser dans l'applicabilité du développement durable.

Pour conclure ce point, qui a permis à la fois de révéler les apports indéniables du Rapport Brundtland, et certaines limites de son interprétation la plus courante, revenons à Sachs (2007, p. 277) qui, présent à Rio 1992 et très confiant à la fin du Sommet, porte le jugement suivant vingt ans après : « *Rio fut réellement un Stockholm + 20. (...) La plupart des recommandations du Sommet de Rio allaient à contresens de la contre-réforme néolibérale qui battait alors son plein.*

Le développement socialement incluant et respectueux de l'environnement n'est pas compatible avec le laisser-faire économique. Si bien que les dix années qui suivirent Rio furent à plusieurs égards Rio -10. L'élan fut brisé. »

1.3 ÉCODÉVELOPPEMENT VERSUS DÉVELOPPEMENT DURABLE « VERSION BRUNDTLAND »

Pour comprendre l'éviction du projet d'écodéveloppement au profit du développement durable version Brundtland, il est indispensable de revenir sur le moment précis du « basculement des propositions » en matière de développement durable : le passage « direct » du développement au développement « durable », qui s'est opéré au cours de la décennie 1980. Il convient donc de rappeler brièvement que les éléments nombreux et hétérogènes du Rapport Brundtland ne constituent ni un guide explicite pour l'action, comme le fera plus tard la charte des Agendas 21, ni une proposition théorique. L'expression « développement durable version Brundtland » (DDVB) fait donc davantage référence à l'appropriation la plus courante qui est faite de ce rapport, en particulier par les économistes, qu'au rapport lui-même, dont la richesse et le caractère stimulant lors de sa publication ne sont en aucun cas remis en cause.

Pourquoi la version Brundtland du développement durable s'impose-t-elle au détriment de l'écodéveloppement au cours des années 1980 ? L'explication apportée par l'économiste Olivier Godard, l'un des rares auteurs à aborder explicitement cette question, se situe dans les caractéristiques mêmes du Rapport Brundtland. Le projet d'écodéveloppement des années 1970 apparaît comme susceptible de conjuguer les impératifs du développement avec une prise en compte des « nouveaux » impératifs liés aux contraintes environnementales. Pourtant, *« ce projet (l'écodéveloppement) ne s'est pas réalisé. Politiquement, il a été écarté à la fin des années soixante-dix par l'appareil onusien, car son contenu politique dérangeait les gouvernements occidentaux et en particulier la première puissance mondiale. C'est alors que vint le développement durable. Moins précis et moins radical dans son contenu explicite, plus œcuménique, le développement-durable a été adopté à la fin des années quatre-vingt (...) »* (Godard, 2005, p. 18)

Certains auteurs complètent ce point de vue par une lecture plus politique de cette mise à l'écart. Ainsi, pour Eric Berr (2009, p. 227), c'est bien *« la crainte qu'il puisse donner lieu à une modification des rapports de force au sein de ce que Braudel appelle "l'économie monde", et en particulier une émancipation des pays du Tiers-Monde, qui va entraîner la défaite (provisoire nous l'espérons) de l'écodéveloppement »*. Claude Raffestin souligne également, dès 1981, donc avant la publication du Rapport Brundtland : *« La réalisation [des] conditions qui pourraient fonder réellement l'écodéveloppement, se traduirait ou se traduira par une redistribution du pouvoir à long terme. Dans ce processus, le Nord devrait ou devra accepter de perdre des marchés, de perdre de l'influence, de perdre en un mot de la domination. Est-il prêt à ce changement qui bouleverserait ou bouleversera toutes les structures des territoires concrets et abstraits à l'échelle du monde ? Est-il prêt, c'est-à-dire la volonté d'un vrai changement existe-t-elle ? C'est tout le problème*

du changement qui nécessite un recadrage, comme disent les psychologues. Le Nord et le Sud trouveront-ils le chemin d'une thérapie collective ? » (1981, p. 215)

À la fin des années 1990, Godard (1998, p. 227) précisait également, sur un plan plus académique, que « *l'approche néoclassique est davantage congruente (que l'écodéveloppement) à un monde dans lequel le marché représente, aux yeux de tous les acteurs, la figure centrale de la coordination économique et où, concrètement, les grands groupes industriels et les milieux financiers privés sont les acteurs leaders du développement international* ». Selon lui, la version Brundtland du développement durable permet d'internaliser la contrainte environnementale sans pour autant remettre en cause le paradigme économique en vigueur.

Cette lecture n'est pas marginale. Mathias Lefèvre, par exemple (2004), sous une formulation beaucoup plus tranchée, estime que le développement durable (dans sa version Brundtland entérinée par Rio et Johannesburg, et surtout Kyoto) ne nécessite « surtout pas » de changement de paradigme. Son analyse porte en effet sur les pratiques d'une catégorie d'acteurs dont le pouvoir est croissant dans la phase actuelle de l'histoire du capitalisme : les firmes multinationales (FMN). Analysant leurs agissements en matière de gestion du risque climatique, il qualifie ce dernier de « *lieu d'une bataille plus large, entre firmes et éléments contestataires de la société, où l'enjeu devient alors la transformation des structures sociales existantes* » (p. 1). La proactivité de certaines FMN, issues notamment du secteur énergétique, constitue, selon Lefèvre, le signe d'une volonté de favoriser « *un processus de réforme "par le haut" et par concessions, qui vise à préserver les aspects essentiels des structures sociales* » (p. 11). Par suite, l'édification de réglementations autour du Protocole de Kyoto est « *une forme de compromis symbolique avec des États, des agences intergouvernementales et des ONG environnementales. () Les solutions validées, qui entretiennent l'illusion qu'un capitalisme "vert" serait possible, privilégient des valeurs, des croyances et une représentation du monde et des relations homme/nature déjà bien ancrées, consubstantielles à l'imaginaire social capitaliste* ». Lefèvre conclut au non-changement de paradigme dans le registre des négociations climatiques, domaine qui constitue l'exemple le plus avancé de l'application du développement durable « onusien ». Cette conclusion peut d'étendre au développement durable dans son ensemble : son acception la plus courante n'entraîne en aucun cas un changement du paradigme économique en vigueur.

Cette interprétation est pertinente pour comprendre le positionnement des pays en développement. Considérer que le développement durable conforte le maintien du paradigme en vigueur signifie qu'il n'est pas porteur de nouvelles opportunités de développement. Plus particulièrement, une approche du développement durable qui n'opère aucune hiérarchie entre les trois pôles laisse, *de facto*, le pôle économique dominer les deux autres. Ce qui diffère notablement du projet d'écodéveloppement, dans lequel l'activité économique ne constitue qu'un moyen d'atteindre des objectifs situés dans la sphère sociale (*cf. supra*).

Sans volonté de changement paradigmatique, l'écodéveloppement s'avère donc moins adéquat que le DDVB pour internaliser la contrainte environnementale. En d'autres

termes, l'application de l'écodéveloppement aurait supposé un changement paradigmatique impliquant une minoration du rôle du marché dans l'économie conjuguée à une révision de la place de l'économie dans la société, afin de combiner progression dans la satisfaction des besoins et plus grand respect de l'environnement, notamment sur les questions agricoles et alimentaires. Cette absence de changement est cohérente avec l'alignement des institutions onusiennes sur les postulats des institutions dites de Bretton Woods. En effet, le « paradigme de Rio » peut légitimement être considéré comme un prolongement thématique direct de ces postulats. « *La Conférence de Rio est en phase avec le “consensus de Washington” (...). La doctrine du développement extraverti est alors élargie à la protection de l'environnement et à la promotion du développement soutenable par le commerce international et la libéralisation des échanges.* » (Damian et Graz, 2001, p. 22) En effet, ce paradigme introduit un enchaînement vertueux : la libéralisation des échanges permet une augmentation de revenu qui entraîne une protection accrue de l'environnement, et donc la réalisation du projet de développement soutenable (Grossman et Krueger, 1993).

Encadré 1.5

DE WASHINGTON À RIO : COMPLÉMENTARITÉ DES PARADIGMES

Le « **consensus de Washington** » (Williamson, 1990), pilier des grandes actions internationales en faveur du développement, au moins au cours des deux dernières décennies du siècle dernier, peut se résumer par un slogan à l'intention des nations du Sud : « Ouvrez-vous, libéralisez votre économie, laissez faire le marché et vous vous développerez ». En d'autres termes, la libéralisation de l'économie doit susciter de la croissance qui, à son tour, entraîne « spontanément » du développement. Toutes les préconisations en matière de « bonne gouvernance » découlent de ce postulat dont les fondements s'avèrent au moins aussi idéologiques que théoriques. Le « **paradigme de Rio** » constitue un prolongement thématique direct de ce postulat. « *La Conférence de Rio est en phase avec le “consensus de Washington” (...). La doctrine du développement extraverti est alors élargie à la protection de l'environnement et à la promotion du développement soutenable par le commerce international et la libéralisation des échanges.* » (Damian et Graz, 2001, p. 22) En effet, ce paradigme introduit un enchaînement vertueux : la libéralisation des échanges permet une augmentation de revenu qui entraîne une protection accrue de l'environnement et donc la réalisation du projet de développement soutenable (Grossman et Krueger, 1993).

Le paradigme de Rio peut aisément être lu comme la déclinaison « durable » du consensus de Washington : dans la mesure où l'avènement du développement durable ne s'est précisément pas traduit par un changement de paradigme, mais bien par une extension du paradigme dominant. La logique mobilisée est identique : le développement durable est présenté comme la suite « spontanée » du développement dans une économie libéralisée, une sorte de sixième étape de Rostow, comme le qualifie notamment Vivien (2004, p. 2). Cette logique est d'ailleurs imperméable aux résultats de nombreux travaux empiriques, dont ceux d'Aurélien Boutaud (2004) sur la relation entre l'IDH (indice de développement humain) et l'empreinte écologique, qui montrent tous que le « développement » n'est en rien « spontanément » soutenable, bien au contraire. Leurs résultats établissent même une forte corrélation positive entre développement économique et augmentation de l'empreinte écologique.

Pour illustrer la distinction entre les deux projets et en considérant Rio comme le moment de médiatisation du Rapport Brundtland (la définition officielle du développement durable à Rio était celle du Rapport Brundtland), la comparaison entre des articles des Déclarations de Stockholm 1972 (ci-après en italique) et de Rio 1992 (ci-après marqués d'un astérisque*) est tout à fait révélatrice.

L'apparition des « générations futures » dans les préoccupations est largement imputée au Rapport Brundtland. C'est néanmoins dans le premier principe de la déclaration de 1972 qu'elles apparaissent, mais il faut attendre le principe 3 de celle de 1992 pour les retrouver, alors que son premier principe réaffirme la vision anthropocentrée de la démarche onusienne et le souci d'harmonie (très présent dans le Rapport Brundtland, comme on l'a vu).

***Principe 1 :** L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour **les générations présentes et futures.** (...)*

***PRINCIPE 3 :** Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des **générations présentes et futures.**

***PRINCIPE 1 :** Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Les deux déclarations marquent la nécessité de respecter les valeurs et les spécificités locales pour un développement (durable) « endogène » ou « *self-reliant* ».

***PRINCIPE 22 :** Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

***Principe 23 :** Sans préjudice des critères qui pourront être retenus par la communauté internationale, ni des normes qui devront être définies à l'échelon national, il faudra dans tous les cas **tenir compte des échelles de valeurs prévalant dans chaque pays** et de l'applicabilité de normes qui sont valables pour les pays les plus avancés, mais qui peuvent ne pas être adaptées aux pays en voie de développement, et être pour ces pays d'un coût social injustifié.*

Alors que le principe 2 de 1992 en vient directement à l'exploitation des ressources naturelles, dans celui de 1972 il n'est question que de leur protection.

***Principe 2 :** Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.*

***PRINCIPE 2 :** Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

La Déclaration de Stockholm revient à plusieurs reprises sur la nécessité de « planifier », celle de Rio sur la nécessité de maintenir ou de mettre en place la liberté des échanges et des investissements. Cet écart est révélateur du contexte historique de chacune des déclarations.

***Principe 2 :** Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une **planification** ou une gestion attentive selon que de besoin.*

***Principe 4 :** L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables. La conservation de la nature, et notamment de la flore et de la faune sauvages, doit donc tenir une place importante dans la **planification** pour le développement économique.*

***Principe 14 :** Une **planification rationnelle** est un instrument essentiel si l'on veut concilier les impératifs du développement et la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement.*

****PRINCIPE 12 :** Les États devraient coopérer pour **promouvoir un système économique international ouvert et favorable**, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontaliers ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.*

****PRINCIPE 16 :** Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans **fausser le jeu du commerce international et de l'investissement**.*

L'importance des techniques innovantes en matière d'environnement est soulignée dans les deux déclarations, la nécessité de transfert n'apparaît néanmoins qu'en 1972 ; en 1992 ; il est surtout question d'échange.

***Principe 9 :** Les déficiences de l'environnement imputables à des conditions de sous-développement et à des catastrophes naturelles posent des problèmes graves, et le meilleur moyen d'y remédier est d'accélérer le développement par le **transfert d'une aide financière et technique substantielle**, pour compléter l'effort national des pays en voie de développement et l'assistance fournie en tant que de besoin.*

Principe 12 : *Il faudrait dégager des ressources pour préserver et améliorer l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de développement, et des dépenses que peut entraîner l'intégration de mesures de préservation de l'environnement dans la planification de leur développement et aussi de la nécessité de mettre à leur disposition à cette fin, sur leur amende, **une assistance internationale supplémentaire, aussi bien technique que financière.***

Principe 20 : *On devra encourager dans tous les pays, notamment dans les pays en voie de développement, la recherche scientifique et les activités de mise au point technique, dans le contexte des problèmes d'environnement nationaux et multinationaux. À cet égard, on devra encourager et faciliter **la libre circulation des informations les plus récentes et le transfert des données d'expérience**, en vue d'aider à solution des problèmes d'environnement ; on devra mettre les techniques intéressant l'environnement à la disposition des pays en voie de développement, à des conditions qui en encouragent une large diffusion sans constituer pour eux une charge économique.*

***PRINCIPE 9 :** Les États devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des **échanges de connaissances scientifiques et techniques** et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

L'une des grandes différences réside dans l'apparition de références récurrentes au droit international dans la déclaration de 1992, période de mondialisation et de codification des relations internationales.

***PRINCIPE 10 :** La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des **actions judiciaires et administratives**, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

***PRINCIPE 11 :** Les États doivent promulguer des **mesures législatives** efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

***PRINCIPE 13 :** Les États doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et des autres dommages à l'environnement

et l'indemnisation de leurs victimes. Ils **doivent aussi coopérer diligemment** et plus résolument pour développer davantage le **droit international** concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction, par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

Le DDVB va donc s'imposer à partir de la fin des années 1980 comme un projet « pour tous », susceptible d'internaliser les contraintes environnementales sans remettre en cause la centralité de l'économie de marché néolibérale. L'écodéveloppement sera, dès lors, renvoyé au statut de projet marginal.

L'abandon par l'ONU du projet d'écodéveloppement vient, par ailleurs, illustrer la difficulté à faire émerger une économie politique du développement suffisamment influente pour rompre avec « *les principaux paradigmes de croissance économique et de développement* » (Sachs, 2005, p. 27). Cette *économie politique* n'aura donc jamais, jusqu'à présent, débouché de manière substantielle sur de la « *politique économique et, au-delà, sur des réformes de structures* » (Sachs, 1977, p. 10).

Encadré 1.6

EXTRAITS DE L'ARTICLE « DÉVELOPPEMENT DURABLE : POURQUOI LE RAPPORT BRUNDTLAND EST-IL SI POPULAIRE ? »

Le Rapport Brundtland reste encore aujourd'hui une référence à propos du développement durable. Les origines de cette notion sont pourtant lointaines.

Ce texte vous propose un rapide coup d'œil dans le monde pré - Brundtland.

Nous pouvons affiner encore le contenu général de cette notion (le DD) en rappelant le triple objectif à atteindre du développement durable :

1 – La justice ou l'équité sociale : on distingue deux formes à l'intérieur de cet objectif, devant être appréhendées de façon complémentaire. D'une part, l'équité intergénérationnelle, signifiant que la génération actuelle ne doit pas jouir d'un bien-être supérieur aux générations futures. Autrement dit, la situation pour les générations futures doit être au moins égale à celle des générations présentes. D'autre part, l'équité intragénérationnelle, qui insiste sur le souci de satisfaire les besoins des populations existantes

2.- La prudence écologique : elle se traduit en premier lieu par une limitation des prélèvements de ressources naturelles et, en second lieu, par une limitation des pollutions.

3 – L'efficacité économique : on fait référence ici à la couverture des besoins primaires et à la baisse des coûts économiques.

La référence au Rapport Brundtland semble aujourd'hui inévitable : « Victime de son succès, la formule n'a pas manqué de susciter d'innombrables tentatives de définition. Dès 1989, on en recensait une soixantaine. » Pourtant, les origines sont lointaines. (...)

ORIGINES POLITIQUES

Après la Seconde Guerre mondiale, les réflexions sur les rapports entre les deux sphères (les hommes et les ressources) s'accroissent. À la fin des années 1960, la croissance économique est dénoncée par ses méfaits sur l'environnement et plus généralement sur le développement, médiatisés par les propositions du Club de Rome. (...) Une notion, « l'écodéveloppement », pouvant être considérée comme le père du développement

durable, fait son apparition. Cette notion veut traduire un développement compatible avec les équilibres naturels et la protection de l'environnement. « L'écodéveloppement n'est pas un modèle de développement, c'est une méthode qui consiste à formuler dans des contextes concrets des propositions concrètes. Elle s'applique au développement durable aussi bien local et régional que national et planétaire. Elle vise à se poser les questions qu'il convient de se poser en tenant compte du contexte social, culturel, institutionnel » (Sachs, 1999). En 1972, la Conférence mondiale de Stockholm sur l'environnement humain est organisée par les Nations Unies et adopte la notion d'écodéveloppement dans la communauté internationale.

CONCLUSION

Ni les préoccupations environnementales, ni les rapports entre la sphère économique et la sphère environnementale, ni l'idée de durabilité ou de soutenabilité ne datent du Rapport Brundtland. Une large majorité des idées évoquées dans le Rapport Brundtland se retrouvaient déjà dans la notion d'écodéveloppement. (...) Pourquoi le rapport fait-il alors référence ? Comment expliquer aujourd'hui encore une telle popularité ? La rupture provient principalement du fait « qu'il n'exclut pas la poursuite de la croissance économique ». En cela, il devient attractif pour une plus large série d'acteurs. D'autre part, il n'y a pas réellement d'unité en ce qui concerne la notion de développement durable, mais plutôt un cadre constant à l'intérieur duquel les contenus peuvent varier. Cette généralité permet à tous types d'acteurs de s'en approprier le contenu. « La popularité de la définition proposée par le Rapport Brundtland peut s'expliquer par son imprécision et son caractère général » (...)

Thomas Zeroual

Le Cercle Les Échos (<http://lecercle.lesechos.fr>), le 21-05-2012

F.D. Vivien (2013) apporte une précision supplémentaire, qui peut être lue ici comme un argument de plus en faveur du basculement en faveur du DDVB. Selon lui, le Rapport Brundtland opère un retournement de la problématique par rapport aux travaux du début des années 1970 (Rapport Meadows « Halte à la croissance », écodéveloppement, « L'autre développement », etc.). Alors que ces derniers partent du postulat des limites de la biosphère, le Rapport Brundtland met l'accent sur les limites de nos capacités techniques et de nos organisations sociales. En prolongeant un peu, les premiers se situent ainsi en durabilité forte, le second en durabilité faible.

1.4 GENÈSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Le choix de proposer ces points de repère en fin de chapitre est dicté par un souci pédagogique : le lecteur qui ne sait rien du développement durable ne peut pas s'intéresser au défilement chronologique d'événements qui ne lui « parlent pas ». En revanche, après avoir pris connaissance des oppositions entre grands projets et du résultat d'une lutte d'influence entre programmes alternatifs, ce même lecteur dispose des clés pour trouver du sens à cette frise historique⁴. Cette dernière met délibérément l'accent sur les événements situés dans l'enceinte onusienne, afin de compléter utilement le début du chapitre sur l'écodéveloppement et le Rapport Brundtland.

4 Cette chronologie doit beaucoup au travail de fin d'études de D. Defrises sous la direction d'E. Zaccai, en 1982. Elle a en effet réalisé une analyse approfondie de tous les textes de référence sur le DD parus jusqu'à cette date.

Ci-dessous, les « Sommets de la Terre », organisés tous les dix ans depuis 1972, sont signalés.

1948

Création de l'**UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature) (World Conservation Union). L'UICN est une organisation non gouvernementale. « *L'Union internationale pour la conservation de la nature est la plus grande et la plus ancienne des organisations globales environnementales du monde* ».

En 2013, elle compte 1 181 membres issus de 160 pays, des ONG et des agences gouvernementales. Cinquante membres français, dont l'Office national des forêts (ONF), le Conservatoire du littoral, The Cousteau Society ou les Parcs naturels nationaux. Cette ONG bénéficie du statut d'observateur officiel auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1980

Publication par l'**UICN** du rapport « *World conservation strategy* ». Le terme « développement durable » est utilisé pour la première fois (*sustainable development*). L'essentiel des notions fondamentales du concept de développement durable se trouve dans ce texte, notamment la référence aux trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) et aux générations futures. Ce rapport avait pour but d'élaborer une stratégie pour la protection de l'environnement.

1966

Création du **PNUD**, le Programme des Nations Unies pour le développement. Cette institution dédiée au développement trouve sa place ici pour une double raison : d'une part, elle monte des programmes touchant au développement durable, d'autre part, les questions environnementales s'invitent dans les problématiques de développement, par exemple au travers des répercussions des changements climatiques sur les populations ou encore des enjeux agricoles. Son siège est à New York.

« *Depuis 1966, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Le PNUD travaille dans quatre grands domaines : la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, l'environnement et le développement durable.* » (en ligne novembre 2013)

1968

Création du Club de Rome, qui rassemble à l'origine une trentaine d'économistes, d'industriels, de scientifiques et de hauts fonctionnaires d'une dizaine de pays différents. « *Les fondateurs du Club de Rome étaient animés par la conviction que les interdépendances entre les nations et la complexité des sociétés contemporaines exigeaient une nouvelle approche intellectuelle et de nouveaux moyens d'actions politiques.* » (Zaccai, 2002, p. 183)

1972 : une année charnière

« **Halte à la croissance ?** » : publication du rapport rédigé par Meadows et Meadows, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), commandé par le Club de Rome en 1970.

Considéré comme le procès de la croissance anarchique, du gaspillage et de l'injustice, ce rapport met l'accent sur l'aspect absolument incompatible entre les limites physiques déterminées de l'écosystème terrestre, d'une part, et la croissance économique, démographique et industrielle, d'autre part (Boutaud, 2004, p. 41).

Zaccaï (2002, p. 184) résume ainsi le principal résultat du rapport : « *La croissance exponentielle dans un monde aux ressources finies est intenable.* »

Le modèle tourne à partir de cinq facteurs critiques : **explosion démographique, production alimentaire, industrialisation, épuisement des ressources naturelles et pollution.**

Sommet de Stockholm : 5 au 16 juin 1972 : conférence des Nations Unies sur l'environnement, considérée comme le premier Sommet de la Terre, première évocation de l'écodéveloppement par M. Strong (cf. section 1 du présent chapitre). La création du PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, est décidée lors de ce sommet. Les vingt-six principes énoncés lors de la conférence vont lui servir de feuille de route initiale.

Création du PNUE (se reporter au point 1.1 pour les principes fondateurs).

1974

Sommet de **Cocoyoc** (Mexique), symposium PNUE/CNUCED. Dans la déclaration finale, le président du Mexique marque son adhésion au projet porté par les partisans de l'écodéveloppement, dans la lignée de la Déclaration de Stockholm (cf. supra). Cette adhésion inconditionnelle va vraisemblablement sonner la fin de vie du projet dans le cadre onusien.

Dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, déclaration concernant l'instauration d'un « nouvel ordre économique international », et montée en puissance des pays non alignés, qui mettent en avant le problème des termes de l'échange et de l'épuisement des ressources naturelles

1982

Sommet de Nairobi au Kenya (siège du PNUE). Ce sommet, tenu dans une période très tendue des relations internationales, est passé inaperçu, alors même qu'il s'agit officiellement du deuxième Sommet de la Terre. Il est cependant comme étant à l'origine de la *Charte mondiale de la nature* adoptée, la même année, par les Nations unies (Defrise, 1982). Cette charte est une déclaration de principes éthiques et écologiques sans portée juridique. Elle insiste moins sur le développement que les autres textes de la même période. Le préambule indique notamment que « *chaque forme de vie est unique et doit être protégée indépendamment de sa valeur pour l'espèce humaine* ». On peut donc positionner ce texte en durabilité forte (ce qui explique peut-être en partie son faible retentissement).

1983

Création de la **CMED** (Commission mondiale pour l'environnement et le développement) par l'AG de l'ONU, première présidence : madame Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de la Norvège (c'est la première fois qu'un ministre de l'environnement devient Premier ministre). La mission qui lui est confiée est d'établir un programme global de changement autour de la problématique « environnement/développement ». Huit thèmes de travail sont spécifiquement proposés : énergie, industrie, sécurité alimentaire, établissements humains, relations économiques internationales, mécanismes d'aide à la prise de décisions et coopération internationale. Cette commission est composée de vingt et un commissaires d'origines et d'expériences très diverses (six de pays riches occidentaux, trois de pays de l'Est, douze PVD, dont la Chine), qui vont chercher à trouver des compromis sur une série de causes fondamentales des problèmes mondiaux (faim, mortalité, pauvreté, analphabétisme et atteintes aux multiples écosystèmes dont dépend la survie des hommes).

1987

Publication du rapport de la **CMED** « Notre avenir à tous », souvent qualifié de « **Rapport Brundtland** », dans lequel on trouve la définition du développement durable qui va s'imposer : *Le développement soutenable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures.* (p. 47 de l'édition française)

1988

Co-crédation du **GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale. Le premier rapport, publié en **1990**, a conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à élaborer une **Convention-cadre sur les changements climatiques**, entrée en vigueur en 1994. Le deuxième rapport, publié en **1995**, a fourni les éléments de base aux négociations du Protocole de Kyoto, dans le cadre de la Convention. Le troisième rapport, paru en **2001**, a confirmé la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique constaté au cours de la seconde moitié du xx^e siècle. Les conclusions du quatrième rapport du GIEC ont été rendues publiques en **2007** et encadraient les négociations internationales sur les suites à donner au Protocole de Kyoto, qui expirait fin 2012 (site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, octobre 2013). Le cinquième rapport est publié en **2013**.

1992

Sommet de la Terre à Rio, du 3 au 14 juin. La Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, la **CNUED** (suggérée par le Rapport Brundtland), entérine la version Brundtland du développement durable, puisque la définition officielle du développement durable pour le sommet est celle du Rapport Brundtland. À son époque, cette conférence est considérée comme « la plus importante jamais organisée, en termes de participants » (Zaccaï, 2002, p. 141). Elle rassemble plus de 2 500 délégués (représentants de 172 pays sur les 178 membres de l'ONU) pour négocier une déclaration générale et un programme d'action pour le xxi^e siècle. Il n'est pas anodin, dans le cadre de cet ouvrage, de souligner que le préambule de la

Déclaration de Rio se réfère explicitement à la Conférence de Stockholm, tout en se réclamant des travaux rassemblés dans le Rapport Brundtland. Le souci du consensus et de la continuité constitue sans conteste une des caractéristiques onusiennes.

Le Sommet donne lieu à la Déclaration de Rio (vingt-sept principes), et sera suivi de la mise en œuvre de trois conventions sur les thématiques suivantes : changement climatique, diversité biologique et désertification.

La Commission du développement durable (**CDD**) des Nations Unies est chargée du suivi de la mise en œuvre du développement durable sur le terrain.

Agenda 21, suite de Rio (40 chapitres, 150 propositions, 800 pages de recommandations non contraignantes) : **programme d'actions** pour atteindre les objectifs des trois conventions issues de Rio.

L'Agenda 21 est construit autour de quatre sections, dont les deux premières font explicitement référence aux « dimensions » du développement durable (objectifs) et les deux suivantes aux moyens à mettre en œuvre (partenaires et moyens techniques et financiers) :

- Section 1 : dimensions sociales et économiques
- Section 2 : conservation et gestion des ressources aux fins du développement
- Section 3 : renforcement des rôles des principaux groupes
- Section 4 : moyens d'exécution (dont les indicateurs)

1997

« **Conférence de Kyoto** » : Signature du **Protocole** de Kyoto sur les émissions de gaz à effets de serre dans le cadre de la convention sur les changements climatiques, ratifié en 2004 par la Russie, ce qui lui permet d'entrer en application. Les États-Unis ont signé le protocole en 1997, ils ont déclaré en 2001 qu'ils ne le ratifieraient jamais. Cette réunion est en fait la troisième conférence des parties (COP) de la convention climat, l'objectif de ce type de conférence étant de réunir les parties (prenantes) pour un protocole ou une convention. Kyoto : COP 3 de la convention climat, qui met en place le protocole de fonctionnement.

2000

Sommet du Millénaire à New York (*cf.* fin de ce point, où sont détaillés les huit objectifs fixés à l'horizon 2015). Le portage de ce projet est effectué par le PNUD.

2002

Sommet mondial du développement durable à Johannesburg : du 26 août au 5 septembre, conférence de l'ONU.

Confluence des problématiques de protection des ressources naturelles et des problématiques de développement économique et social. Irruption de la société civile dans la négociation. Programmes d'action gouvernementaux, ciblés sur la lutte contre la pauvreté et la multiplication des initiatives partenariales.

2005

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février, a eu lieu dès lors qu'au minimum 55 pays de la Convention sur les changements climatiques avaient déposé leurs instruments de ratification. Parmi ces pays devaient figurer des pays développés dont les émissions de dioxyde de carbone représentaient en 1990 au moins 55 % des émissions totales de ces pays à la même date.

2009

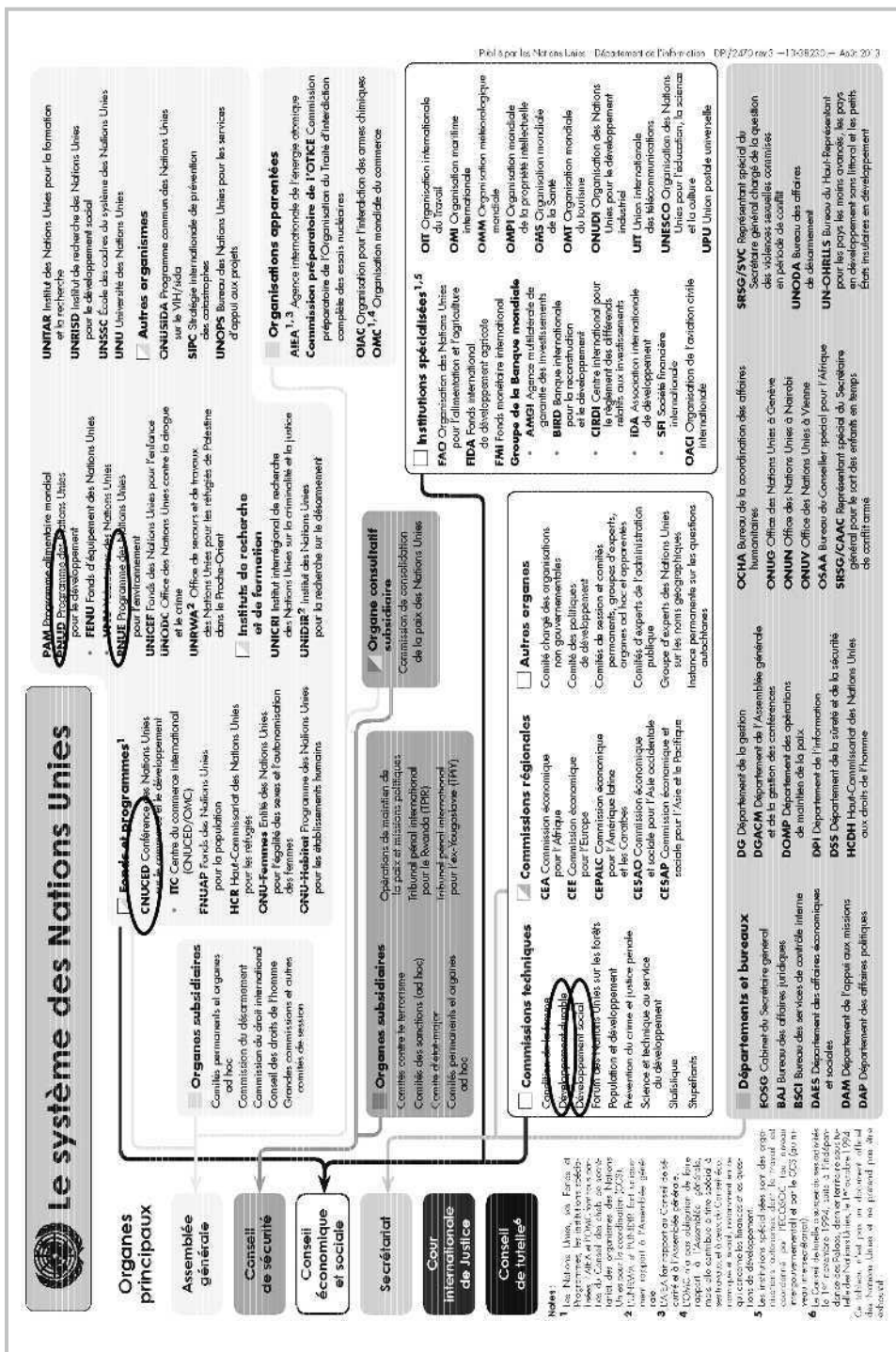
Le Sommet de Copenhague correspond à la COP 15 de la CCNUCC, qui avait pour objectif de renégocier un accord international sur le climat remplaçant le Protocole de Kyoto. Si le secrétaire des Nations Unies a déclaré qu'il avait abouti sur le « *premier accord réellement mondial* », pour d'autres observateurs moins optimistes il signe la fin du régime climatique précédent en fermant la porte au multilatéralisme des engagements antérieurs pour favoriser les NAMAs : *Nationally Appropriate Mitigation Actions*. Alors que les Européens comptaient imposer leur projet de renforcement du Protocole de Kyoto, la Chine et les États-Unis, qui n'avaient pas ratifié le protocole (la première parce qu'elle faisait partie du groupe de pays n'ayant pas à le faire, les seconds parce qu'ils ne le souhaitaient pas) se sont entendus pour soutenir un projet beaucoup moins ambitieux sur le plan des engagements multilatéraux.

2012

Rio + 20 : Nouvelle conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio, vingt ans plus tard. Sommet de courte durée (trois jours contre quinze pour le précédent), résolument centré sur la sphère économique du développement durable, qui met largement l'accent sur la « croissance verte ».

Un texte de soixante pages, « *L'avenir que nous voulons* » (en référence au rapport Brundtland, « *Notre avenir à tous* »), en découle. Selon Vivien (2013), les propositions faites lors de ce sommet, en se centrant sur les innovations environnementales (certains auteurs parlent de « modernisation écologique »), se situent implicitement en durabilité faible. Proche des propositions faites par la Banque mondiale dans son rapport de 2012 intitulé « *Inclusive green growth* », il est plus éloigné que jamais de la nécessité d'un changement de paradigme : les objectifs économiques restent au cœur du développement durable.

Pour conclure cette frise, et pour progresser encore dans la compréhension des institutions internationales en charge du développement durable, il est intéressant de se pencher dans le détail sur la structure de l'organisation onusienne. L'organigramme ci-dessous révèle un foisonnement institutionnel et un chevauchement des attributions pour un lecteur soucieux de tracer la prise en charge du développement durable. On remarque en particulier la dispersion des trois sphères, économique, sociale et environnementale, alors que la distinction entre développement et développement durable réside précisément dans la prise en compte de la dernière conjointement aux deux premières (cf. chapitre dédié à la RSE).



Cette dispersion des thématiques du développement durable dans l'organigramme de l'ONU est encore renforcée par la faible lisibilité de cet enjeu dans les deux programmes onusiens qui lui sont dédiés.

Encadré 1.7

LES OBJECTIFS DU PNUD ET DU PNUE EN 2013

Les missions du PNUD

Nous sommes présents sur le terrain dans 177 pays et territoires, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement.

Nous nous attachons à aider les pays à élaborer et partager des solutions aux problèmes touchant aux questions suivantes :

- Gouvernance démocratique
- Réduction de la pauvreté
- Prévention des crises et relèvement
- Environnement et énergie
- VIH/sida »

Dans le domaine « **Environnement et énergie** », « le travail de l'organisation se concentre sur les priorités suivantes » :

- Mobilisation des finances en vue d'améliorer la gestion environnementale et d'aider les économies « vertes » en développement » ;
- Traitement des menaces croissantes causées par les changements climatiques ;
- Renforcement des capacités locales en vue de mieux gérer l'environnement dans l'élaboration de tout plan de développement. »

site du PNUD novembre 2013

Le travail du PNUE consiste à :

- évaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux ;
- renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement ;
- faciliter le transfert des connaissances et de technologies **pour un développement durable**
- encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.

site PNUE novembre 2013

Ce flou est encore renforcé depuis le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu du 6 au 8 septembre 2000 au siège de l'ONU à New York, et qui constitua le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Il s'est conclu par l'adoption, par les 189 États membres, de la **Déclaration du Millénaire**, dans laquelle ont été énoncés les **huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**. » Alors que ce projet est porté par le PNUD, on y retrouve un objectif sur la préservation de l'environnement, sensé relever du PNUE, comme le montre le détail ci-dessous.

Les huit Objectifs du Millénaire :

- Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2 : assurer à tous l'éducation primaire

- Objectif 3 : promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4 : réduire la mortalité infantile
- Objectif 5 : améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies
- **Objectif 7 : Préserver l'environnement**
- Objectif 8 : construire un partenariat mondial pour le développement

L'objectif 7, « préserver l'environnement », se décline en quatre « cibles » :

- Cible 7A : intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- Cible 7B : Réduire la perte de biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte.
- Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base
- Cible 7D Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

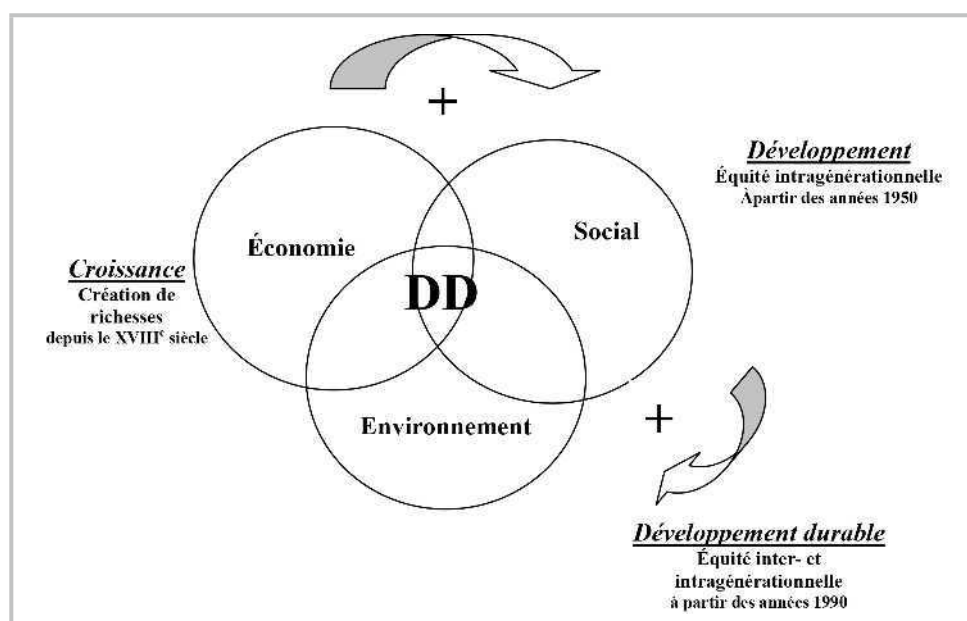
L'organisation de la principale institution en charge du DD sur le plan international ne convainc pas quant à la force de l'engagement sur cette voie. Les arbitrages à effectuer pour regrouper le traitement des thématiques du DD sont sans doute trop douloureux sur le plan politique pour être seulement envisagés. Rappelons que le siège du PNUD se situe à New York, celui du PNUE à Nairobi, celui de la CNUCED à Genève...

Ce chapitre a proposé une lecture en économie politique de la genèse du développement durable. Pour conclure, il est intéressant de se questionner sur le moment de l'apparition de ce dernier.

Il convient préalablement de rappeler brièvement le phasage des grands objets économiques. Les pères fondateurs de la discipline s'intéressaient principalement à la création de richesse, comme en atteste le titre de l'un des ouvrages les plus célèbres de l'histoire de la construction de la pensée, publié par Adam Smith en 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. En mobilisant le vocabulaire contemporain, on peut donc considérer que ces travaux portaient sur la croissance. Dans les années 1950, le développement devient l'une des grandes préoccupations des économistes, en écho avec les vagues successives de décolonisation. La distinction entre croissance et développement est théorisée notamment par des auteurs comme J. Schumpeter ou F. Perroux, qui insistent sur l'aspect qualitatif du développement, par opposition à l'approche strictement quantitative portée par la notion de croissance. Afin de réintégrer les trois sphères de la définition usuelle du développement durable, on peut tenter le parallèle suivant ; la croissance correspond à la sphère économique,

le développement, aux sphères économique ET sociale, en se préoccupant centralement de la répartition des richesses. Le développement durable, médiatisé à partir des années 1990, complète cet ensemble en intégrant quant à lui les préoccupations issues de la prise en compte de l'environnement. Il s'agit ici bien sûr de simplification à visées pédagogiques : Karl Marx, bien avant les années 1950, se préoccupait en effet également de la répartition de la richesse, (mais davantage à l'intérieur des nations alors industrialisées qu'entre les pays).

Le schéma suivant propose une synthèse de cette lecture de l'histoire de la pensée économique au prisme des sphères du DD développement durable.



GRAPHE 1.4

De la croissance au développement durable

Pour compléter les points précédents sur le conflit entre projets de « développement prenant en compte les contraintes environnementales », on peut se demander pourquoi, au cours des années 1980-1990, la réflexion, et par suite de nombreux travaux universitaires, vont se détourner de la thématique du développement pour se focaliser sur celle du développement durable. Les trois premiers points de ce chapitre ont largement montré que « l'avènement du DDVB » résulte de l'éviction des projets de développement durable pour le Sud. Il n'y a cependant pas de consensus dans la littérature sur les raisons de la prise en compte massive de la thématique environnementale au cours des années 1980-1990. Les deux propositions suivantes situent l'éventail des hypothèses avancées. La première explication, qualifiée d'endogène, est constitutive

TABLE DES MATIÈRES

Préface	VII
Liste des acronymes	IX
Conseils de lecture	XI
Introduction	XV

PARTIE 1

Comprendre le développement durable

CHAPITRE 1

« Rapport Brundtland » versus « écodéveloppement » : émergence de la vision dominante du développement durable	3
1.1 L'écodéveloppement : remettre l'économie à sa juste place pour concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales	4
1.1.1 <i>L'écodéveloppement : d'abord un projet pour le Sud</i>	5
1.1.2 <i>Une économie politique, anthropocentrée et en durabilité forte, fondement des propositions d'Ignacy Sachs</i>	10
1.2 Le Rapport Brundtland : « Notre avenir à tous », fondement de la vision usuelle du développement durable	11
1.2.1 <i>Le Rapport Brundtland</i>	12
1.2.2 <i>Du Rapport Brundtland à son interprétation</i>	16
1.3 Écodéveloppement versus développement durable « version Brundtland »	18
1.4 Genèse du développement durable : quelques repères historiques	25

CHAPITRE 2

Stratégies et mesures du développement durable : comment rendre effective la durabilité ?	39
2.1 Les termes clés du développement durable au sein des acteurs internationaux	40
2.1.1 <i>Gouvernance et « bonne gouvernance » : leviers du développement durable ?</i>	41
2.1.2 <i>Les biens publics mondiaux, biens communs ou biens publics standards ?</i>	43

2.2	Les stratégies internationales de développement durable : un chantier inachevé	45
2.2.1	<i>Le projet inachevé de gouvernance mondiale du changement climatique</i>	46
2.2.2	<i>L'éclatement de l'environnement et du développement durable dans la constellation onusienne</i>	48
2.2.3	<i>L'insuffisance des stratégies internationales face à la diversité des modèles nationaux et locaux</i>	50
2.3	Quelle place pour les acteurs publics dans le développement durable ?	52
2.3.1	<i>L'estimation des besoins fondamentaux écologiquement vertueux</i>	53
2.3.2	<i>La limitation des coûts d'opportunité pour les consommateurs écologiques</i>	54
2.3.3	<i>La gestion de la complexité des déterminants de la dégradation environnementale</i>	55
2.4	Les indicateurs de développement durable	55
2.4.1	<i>L'absence de neutralité des indicateurs</i>	55
2.4.2	<i>Les précautions à prendre</i>	59
2.4.3	<i>Présentation de quelques indicateurs significatifs</i>	61
	Conclusion	68

CHAPITRE 3

	Économistes : quelles boîtes à outils pour le développement durable ?	71
3.1	Renouveler le cadre conceptuel des économistes	72
3.1.1	<i>Une fonction production trop linéaire et irréaliste</i>	72
3.1.2	<i>Le retour aux valeurs d'usage</i>	75
3.1.3	<i>La consommation finale n'est pas un acte de destruction, il existe des déchets</i>	76
3.1.4	<i>Le cycle économique doit être réencasté dans le cycle écologique</i>	76
3.2	Renouveler la boîte à outils des économistes	76
3.2.1	<i>De la question environnementale à l'internalisation des effets externes</i>	77
3.2.2	<i>Les interdictions et les demandes d'autorisation</i>	79
3.3	Les normes	81
3.4	Les taxes et les redevances	82
3.4.1	<i>Les marchés de droits à polluer</i>	90
3.5	Formuler de nouvelles approches	95

CHAPITRE 4

Les Sud et le développement durable : quelle appropriation ?	105
4.1 Les pays pauvres face au développement durable construit par les pays riches	107
4.1.1 <i>Spécificités de la dimension environnementale</i>	108
4.1.2 <i>Spécificités de la dimension sociale et humaine</i>	111
4.1.3 <i>Un développement durable qui instaure un cadre d'action standardisé</i>	113
4.2 Un développement durable peu adapté aux réalités locales	114
4.2.1 <i>L'exemple de la participation des entreprises au développement durable</i>	115
4.2.2 <i>L'exemple de la gestion des forêts</i>	120
4.3 Quelles perspectives ? Le cas emblématique de l'agriculture	122
4.3.1 <i>L'insoutenabilité environnementale du modèle agro-industriel</i>	122
4.3.2 <i>La durabilité sociale et économique oubliée ?</i>	125
4.3.3 <i>L'agro-écologie, une alternative ?</i>	126
4.3.4 <i>Les conditions de l'agro-écologie</i>	128
Conclusion	131

PARTIE 2**Les objets du développement durable****CHAPITRE 5**

Responsabilité sociale d'entreprise. Les rapports de force négligés ?	137
5.1 La RSE, une notion peu stabilisée	138
5.1.1 <i>Que recouvre la RSE ?</i>	139
5.1.2 <i>Diversité des origines de la RSE</i>	143
5.1.3 <i>Diversité des cadres d'analyse</i>	150
5.2 Les normes de RSE	155
5.2.1 <i>La « soft law » publique et ses limites : l'exemple des directives de l'OCDE</i>	156
5.2.2 <i>Codes de conduite et codes éthiques des entreprises</i>	157
5.2.3 <i>Les approches à dominante managériale</i>	158
5.2.4 <i>La concurrence entre les normes</i>	160
5.3 Les limites de la RSE comme vecteur du développement durable	161
5.3.1 <i>Les entreprises veulent-elle être responsables ?</i>	162
5.3.2 <i>Les limites logiques et techniques</i>	164
5.3.3 <i>La contestabilité sociale comme grille d'analyse de la RSE : le modèle d'Olivier Godard</i>	165
Conclusion	166

CHAPITRE 6

L'écologie industrielle comme moyen d'opérationnaliser le développement durable : un « socle commun », deux approches économiques	171
6.1 Le « bouclage des flux » comme « socle commun » : le fondement technique de l'écologie industrielle (EI)	174
6.1.1 <i>Retour sur la conception de l'EI</i>	174
6.1.2 <i>Boucler les flux pour passer d'un écosystème industriel linéaire à un écosystème industriel « idéal »</i>	176
6.2 Deux appropriations du « socle commun » : la théorisation de l'EI	178
6.3 De la symbiose industrielle de Kalundborg aux micro-projets agricoles : la mise en œuvre de l'EI	182
En guise de conclusion	188

CHAPITRE 7

La biodiversité : conservation ou préservation ?	191
7.1 La protection de la biodiversité : une position très controversée	193
7.1.1 <i>Muir versus Pinchot : l'origine du schisme dans les mouvements de protection de la nature</i>	194
7.1.2 <i>Conservation versus préservation : le double langage des rapports internationaux</i>	197
7.2 De la valeur à la marchandisation de la biodiversité	209
7.2.1 <i>La biodiversité, un bien comme les autres ?</i>	209
7.2.2 <i>La valeur de la biodiversité</i>	212
7.2.3 <i>Un marché pour la biodiversité</i>	216
7.3 Un nouveau cadre pour la biodiversité ?	219
7.3.1 <i>Le Biotrade Initiative et la cartellisation de la biodiversité</i>	219
7.3.2 <i>Une approche patrimoniale de la biodiversité</i>	221
7.3.3 <i>Des indicateurs alternatifs pour évaluer la biodiversité</i>	223
Conclusion	224

CHAPITRE 8

L'économie politique dans la perspective d'une éducation au développement durable	229
8.1 Entrer dans le développement durable par les enjeux de société et les questions socialement vives (QSV)	233
8.2 Le raisonnement par la complexité et le pari de la transdisciplinarité	237

8.3	L'approche systémique ou analyse par les systèmes complexes	241
8.4	Deux, trois, quatre ou cinq... dimensions du développement durable	245
8.4.1	<i>Les deux dimensions (environnement et développement) du développement durable . . .</i>	245
8.4.2	<i>Les trois dimensions (économique, environnementale, sociale) du développement durable.</i>	246
8.4.3	<i>La culture, une quatrième dimension du développement durable</i>	250
8.4.4	<i>La gouvernance, une cinquième dimension du développement durable</i>	251
8.5	Les échelles spatio-temporelles du développement durable	252
8.6	Des valeurs, une éthique, une philosophie, des principes.....	254

Ouvertures Économiques

Série LMD

Cette série, déclinaison de la réputée collection **Ouvertures économiques**, offre à l'étudiant en économie et en gestion des manuels pratiques, directement en phase avec le cursus universitaire, qu'ils soient de niveaux Licence (Baccalauréat), Master ou Doctorat. Ces manuels ont été conçus dans un esprit tout à la fois synthétique et pédagogique.

Abdelmalki Lahsen, Sandretto René, *Politiques commerciales des grandes puissances.*

La tentation néoprotectionniste.

Barbier-Gauchard Amélie, *Intégration budgétaire européenne.*

Enjeux et perspectives pour les finances publiques européennes.

Beffy Pierre-Olivier, *Initiation à l'économie.*

Compléments en ligne : QCM- exercices.

Burgenmeier Beat, *Politiques économiques du développement durable.*

Cayatte Jean-Louis, *Microéconomie de l'incertitude.*

Dumas André, *Économie mondiale.* Les règles du jeu commercial, monétaire et financier.

Faucheux Sylvie, Hue Christelle, Nicolai Isabelle, *T.I.C. et développement durable.*

Les conditions du succès.

Lupton Sylvie, *Économie des déchets.* Une approche institutionnaliste.

Szipo Daniel, *Économie monétaire et financière.*

Tazdaït Tarik, *L'analyse économique de la confiance.*

Terraza Virginie, Toque Carole, *Analyse statistique pour la gestion bancaire et financière.*

Applications avec R.

+ Enseignement à distance

Initiée par des collègues de la Faculté d'Economie de Grenoble, la série « + EAD » répond notamment aux besoins de l'Enseignement A Distance en proposant des manuels accessibles et de référence qui accompagnent l'étudiant qui suit une formation aux rythmes aménagés.

Berthaud P. *Introduction à l'économie internationale.* Le commerce et l'investissement

Bobulescu R., Ülgen F.. *Organisation industrielle.* Dynamique des marchés et stratégies des firmes

Charmettant H., Sébastien G., Vallet G., *Comprendre l'économie.* Questions économiques contemporaines

Figuière C., Boidin B., Dieme A., *Économie politique du développement durable*

Rocca M., *Conduire un projet.* Acteurs et méthodes du changement organisationnel

L'économie politique : un autre regard sur le développement durable

Cet ouvrage propose une **lecture originale du développement durable**. En effet, la plupart des enseignements dispensés, et la plupart des manuels publiés, se réfèrent explicitement ou non aux grilles d'analyse de l'économie standard néo-classique. Pourtant, de nombreux travaux s'émancipent de cette tradition pour proposer des **lectures alternatives du développement durable pris dans sa globalité**, mais également des **différents projets qui le constituent désormais**.

Ainsi, **l'écodéveloppement**, porté par M. Strong et I. Sachs lors du Sommet de Stockholm en 1972, est le plus souvent passé sous silence, alors que pour certains auteurs contemporains, il constitue le projet pionnier en matière de durabilité du développement. De même, si **l'écologie industrielle** est aujourd'hui souvent abordée, il est rarement fait mention des différentes façons de l'aborder. On peut encore citer la **RSE** (Responsabilité Sociale d'Entreprise), considérée le plus souvent comme la déclinaison entrepreneuriale du développement durable, sans que soit mobilisée la notion de **contestabilité sociale** pourtant pertinente pour comprendre pourquoi les entreprises « font du développement durable », même quand elles n'y sont pas obligées.

Cette **économie politique du développement durable** permet à chacun de s'approprier autrement l'histoire, la théorie et la pratique d'une notion devenue **incontournable**. **Que l'on soit étudiant en Master, professionnel désireux de compléter ses connaissances, ou citoyen soucieux de ne pas se contenter « d'un seul son de cloche »**, cet ouvrage renouvelle l'approche du développement durable.



<http://noto.deboeck.com> : la version numérique de votre ouvrage

- 24h/24, 7 jours/7
- Offline ou online, enregistrement synchronisé
- Sur PC et tablette
- Personnalisation et partage

ECODEVDUR
ISBN 978-2-8041-8031-7
ISSN 2034-5070
www.deboeck.com



Catherine Figuière est Maître de Conférences, habilitée à diriger les recherches à la Faculté d'économie de Grenoble. Elle dirige actuellement le Centre de Recherche en Économie de Grenoble (Creg). Ses recherches et publications récentes portent pour une grande part sur le développement durable. Elle est également titulaire de plusieurs cours sur l'économie politique du développement durable en Master et encadre plusieurs thèses sur cette thématique.

Bruno Boidin est Maître de Conférences à l'Université de Lille 1, habilité à diriger des recherches. Il est corédacteur en chef de la revue Mondes en développement. Ses travaux et ses publications portent sur l'économie de la santé, du développement et du développement durable dans les pays pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne. Il donne plusieurs enseignements consacrés à l'économie du développement, à l'économie de la santé et à la responsabilité sociale des entreprises.

Arnaud Diemer est Maître de Conférences à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, responsable de l'Observatoire des représentations du développement durable (or2d) et rédacteur en chef de la Revue Francophone du Développement Durable. Rattaché au laboratoire Triangle (Lyon 2), il enseigne le développement durable dans le Diplôme universitaire et le Master « Éducation au développement durable ».

Dans le cadre du nouveau Système Européen de Transfert de Crédits (E.C.T.S.), ce manuel couvre **en France** le niveau : Master

En Belgique Master
En Suisse Master
Au Canada Master

L
M
D